



NATIONAL CRIME  
PREVENTION CENTRE

CENTRE NATIONAL DE  
PRÉVENTION DU CRIME

**L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN  
PRÉVENTION DU CRIME :  
FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET  
IMPLICATIONS POUR LE CANADA**

Brandon C. Welsh, Ph. D.

**Rapport de recherche: 2007-1**

RESEARCH REPORTS

RAPPORTS DE RECHERCHE

**L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN  
PRÉVENTION DU CRIME :  
FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET  
IMPLICATIONS POUR LE CANADA**

Brandon C. Welsh, Ph. D.

**Rapport de recherche: 2007-1**



**L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN  
PRÉVENTION DU CRIME :  
FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS  
ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA**

Brandon C. Welsh, Ph. D.  
Professeur agrégé  
Département de la justice pénale  
Université de Massachusetts Lowell

Rapport final préparé à l'intention du  
Centre national de prévention du crime  
Sécurité publique Canada

Juin 2007

**Publié par:**

Centre national de prévention du crime  
Sécurité publique Canada  
Ottawa, Ontario Canada  
K1A 0P8

**Visitez le site Web de Sécurité publique Canada et ajouter votre nom à la liste de distribution : [www.SecuritePublique.gc.ca/CNPC](http://www.SecuritePublique.gc.ca/CNPC)**

**ISBN:** 978-0-662-09903-1

**Numéro de catalogue :** PS4-48/2007F

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, juin 2007

Ce matériel peut être reproduit à des fins non commerciales à condition de citer la source du document.

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement les opinions de Sécurité publique Canada.

*This publication is also available in English under the title: Evidence-Based Crime Prevention: Scientific Basis, Trends, Results and Implications for Canada.*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF</b> .....	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>L'APPROCHE SCIENTIFIQUE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ</b> .....	<b>9</b>
ÉTUDES D'ÉVALUATION .....	9
ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE .....	13
<b>ÉTAT ACTUEL DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES QUANT AUX MOYENS EFFICACES DE PRÉVENIR LE CRIME</b> .....	<b>20</b>
PRÉVENTION DU CRIME EN MILIEU FAMILIAL .....	20
PRÉVENTION DU CRIME DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES .....	26
PRÉVENTION DU CRIME EN MILIEU SCOLAIRE.....	29
PRÉVENTION DU CRIME DANS LES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS .....	31
<b>DÉVELOPPEMENTS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE</b> .....	<b>35</b>
LE GROUPE CRIME ET JUSTICE DU COLLECTIF CAMPBELL .....	35
DE COCHRANE À CAMPBELL.....	35
LE GROUPE CRIME ET JUSTICE.....	36
ÉTATS-UNIS .....	37
ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES .....	39
AUSTRALIE .....	40
<b>DÉFIS</b> .....	<b>41</b>
MISE EN ŒUVRE .....	41
ACCEPTATION PAR LES DÉCIDEURS.....	42
UTILISATION PAR LES PRATICIENS .....	42
<b>IMPLICATIONS POUR LE CANADA</b> .....	<b>44</b>
APPUI AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES POUR APPRENDRE ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES APPROCHES LES PLUS EFFICACES .....	44
PROGRAMME CANADIEN DE RECHERCHE DE HAUTE QUALITÉ EN MATIÈRE D'ÉVALUATION .....	44
DES DÉCISIONS SUR LE FINANCEMENT BASÉES SUR LA PREUVE SCIENTIFIQUE DE CE QUI FONCTIONNE LE MIEUX.....	46
PROGRAMME CANADIEN DE RECHERCHE SUR L'INTÉGRATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE PRÉVENTION .....	46
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>48</b>



## **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

La réponse au crime devrait être le fruit de choix rationnels, basés sur les connaissances issues de la recherche scientifique. On s'attendrait à ce que les décideurs tiennent compte des connaissances disponibles et portent leur choix sur les approches s'étant avérées comme les plus efficaces. Or, force est de constater que des programmes de prévention sont mis en place, bien que leur efficacité ait été maintes fois démentie par une évaluation sérieuse de ses résultats.

La sélection et la mise en œuvre de nouveaux programmes de prévention du crime dépendent de beaucoup de facteurs. Les ressources publiques étant limitées, la mise en œuvre de programmes de prévention entre en concurrence avec d'autres priorités gouvernementales, comme les dépenses militaires, la protection de l'environnement ou les soins de santé. Les sondages peuvent révéler que les préoccupations de l'opinion publique portent moins sur la prévention du crime que sur d'autres questions d'intérêt public. Malheureusement, les considérations d'ordre politique et stratégique priment sur les preuves fournies par la recherche et des études d'évaluation.

L'approche scientifique en prévention de la criminalité veille à ce que les connaissances fournies par la recherche déterminent le choix d'un programme de prévention. L'intérêt grandissant pour une approche scientifique de la prévention a été favorisé par des développements récents. À mentionner, entre autres, l'adoption d'une telle approche dans d'autres disciplines, comme les sciences de la santé et les sciences de l'éducation ; la réalisation d'études de grande envergure financées par les gouvernements et des fondations privées sur les bonnes pratiques en matière de prévention du crime et, plus récemment, la création de la Collaboration Campbell et du groupe Crime et Justice.

Le présent rapport brosse un tableau de l'état actuel de la prévention scientifique du crime et en analyse les répercussions sur les efforts de prévention déployés au Canada. Plusieurs questions clés y sont traitées :

- a) Quels sont les fondements scientifiques d'une telle approche? Comment ce modèle peut-il être transféré dans le domaine de la prévention du crime?
- b) Existe-t-il une structure institutionnelle pour la mise en œuvre d'une approche scientifique de la prévention? Quels sont les principaux développements en matière de prévention scientifique de la criminalité dans d'autres pays occidentaux?
- c) Quel est actuellement l'état des connaissances sur les pratiques efficaces en matière de prévention du crime?
- d) Quels sont les principaux enjeux auxquels la prévention scientifique du crime doit faire face?
- e) Quelles sont les répercussions de l'approche scientifique de la prévention sur les efforts de prévention mis en œuvre au Canada et plus particulièrement sur la Stratégie nationale pour la prévention du crime et le Centre national de prévention du crime ?



## **L'approche scientifique de la prévention de la criminalité**

Dans le cadre de cette approche scientifique, tirer des conclusions à partir de l'observation de faits renvoie à deux questions fondamentales:

- a) la validité des données;
- b) les méthodes utilisées pour identifier, évaluer et synthétiser la preuve.

L'évaluation d'un programme de prévention du crime est de haute qualité si elle présente un haut degré de validité interne, conceptuelle et statistique. En d'autres termes, les effets d'une intervention peuvent être considérés comme fiables, lorsque l'évaluation tient compte des problèmes posés par ces trois types de validité. Les études expérimentales (avec ou sans randomisation) constituent les méthodes d'évaluation qui satisfont le mieux cette condition.

### **L'étude expérimentale avec randomisation**

Les études expérimentales avec randomisation et groupe témoin constituent le modèle idéal de la recherche en évaluation. Seule la randomisation permet un contrôle à la fois des variables parasites non connues et non mesurées et de celles qui sont connues et mesurées. Cependant, le plan expérimental avec randomisation ne constitue la méthode idéale d'évaluation que s'il est appliqué dans son intégralité. Dans les études portant sur des territoires, le modèle le plus adéquat et le plus facile à réaliser comporte des mesures avant et après l'intervention, un groupe expérimental et un groupe de contrôle ainsi qu'un contrôle statistique des variables intervenantes.

S'il est essentiel de disposer de procédés d'évaluation de haute qualité méthodologique pour analyser les effets de programmes de prévention du crime, il est également important d'utiliser les méthodes les plus rigoureuses pour évaluer les résultats des recherches disponibles. L'évaluation d'une stratégie de prévention du crime, d'une modalité d'intervention ou de tout autre aspect des programmes de prévention du crime, peut prendre diverses formes : l'étude unique, la revue descriptive, le décompte des résultats, la revue systématique et la méta-analyse.

### **La revue systématique et la méta-analyse**

La revue systématique et la méta-analyse sont à considérer comme les méthodes les plus rigoureuses pour évaluer l'efficacité des interventions visant à réduire la criminalité. Les revues systématiques font appel à des méthodes rigoureuses pour identifier, évaluer et analyser les résultats obtenus par des études d'évaluation antérieures et donnent lieu à des rapports aussi détaillés que les rapports de haute qualité des recherches originales. La méta-analyse consiste en une analyse statistique ou quantitative des résultats de recherches menées dans un domaine déterminé. Ces méthodes sont souvent utilisées dans le cadre de revues systématiques.

## **L'état actuel des connaissances scientifiques quant aux moyens efficaces de prévenir le crime**

Les recherches sur les moyens efficaces en prévention de la criminalité intéressent depuis longtemps praticiens, décideurs et universitaires. Toutefois, ce n'est que récemment que des efforts ont été entrepris pour persuader les milieux concernés qu'il existe des moyens efficaces de prévenir le crime. Ce changement s'est produit grâce à des évaluations utilisant à la fois des données fiables et des méthodes rigoureuses et transparentes démontrant que des programmes de prévention produisent les effets souhaités. Ces évaluations constituent le bagage des connaissances sur les recherches scientifiques en matière de prévention de la criminalité.

### **La prévention en milieu familial**

Cinq types de programmes concernant la famille sont jugés efficaces pour la prévention du crime :

- les visites à domicile;
- la garde de jour et la formation préscolaire;
- la formation des parents (avec enfants en bas âge);
- la formation des parents (avec enfants plus âgés) à domicile ou dans la communauté;
- la thérapie multisystémique.

### **La prévention dans les collectivités locales**

Trois types de programmes communautaires sont considérés comme étant prometteurs dans la prévention du crime :

- les programmes d'intervention auprès des gangs qui visent à réduire la cohésion entre les gangs de jeunes et leurs membres;
- le mentorat communautaire;
- les activités récréatives parascolaires.

### **La prévention en milieu scolaire**

Trois types de programmes axés sur l'école sont considérés comme étant efficaces pour la prévention du crime :

- la gestion scolaire et le maintien de la discipline;
- les interventions établissant des normes ou des attentes sur le plan du comportement;
- l'enseignement de la maîtrise de soi ou de compétences sociales par des méthodes cognitives et comportementales.

## **La prévention dans les espaces publics**

Trois types de programmes de prévention dans les espaces publics sont considérés comme étant efficaces pour la prévention du crime :

- la lutte contre les nuisances sociales;
- la surveillance électronique par caméras et/ou télévision;
- le meilleur éclairage de rue.

## **Développements à l'échelle internationale**

Au cours des dernières années, plusieurs développements importants ont aidé à faire progresser l'approche scientifique de la prévention du crime. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'initiatives visant à améliorer la recherche en évaluation et la méthodologie inhérentes aux revues systématiques. On a également examiné les preuves scientifiques relatives aux programmes qui fonctionnent le mieux, celles qui sont fournies par les revues de grande envergure et les revues visant une mesure particulière de prévention du crime (p. ex., le mentorat) ou un type de crime particulier (p. ex., les vols avec effraction). Moins nombreux ont été les efforts déployés pour combler l'écart entre la recherche et les politiques publiques ou les pratiques, par des analyses de l'utilisation des résultats issus de la recherche en matière de prévention ou de l'utilisation de la recherche scientifique pour apporter des changements au niveau des politiques publiques. Ce constat n'est pas surprenant, étant donné que l'approche scientifique de la prévention du crime est relativement nouvelle.

Au niveau international, le groupe Crime et Justice du Collectif Campbell est à l'avant-garde dans le développement d'approches scientifiques de la prévention du crime. Sa mission consiste à superviser la préparation, la mise à jour et la diffusion de revues systématiques relatives aux recherches criminologiques de haute qualité. Les examens sont centrés sur les interventions destinées à prévenir la délinquance et le crime (priorité actuelle du Groupe), ainsi que sur les interventions visant à améliorer la gestion et le fonctionnement du système de justice pénale.

La publication en 1997 du célèbre rapport *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising* par Lawrence Sherman et ses collègues a marqué le début de l'intérêt des États-Unis et d'autres pays pour une approche scientifique de la prévention du crime. Les États-Unis sont le seul pays au monde à poursuivre un programme de recherche en évaluation des programmes de prévention du crime au moyen des méthodes les plus rigoureuses. Il constitue la pierre angulaire d'une approche scientifique de la prévention.

En Angleterre et au Pays de Galles, c'est le Programme de réduction de la criminalité (PRC), réalisé entre 1999 et 2002, qui a joué le rôle de catalyseur pour les initiatives s'inspirant de l'approche scientifique de la prévention. Bien que les évaluations relatives à l'efficacité du PRC aient donné des résultats mitigés, la prévention scientifique du crime continue de jouer un rôle dans la politique britannique en matière de prévention. Depuis la

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :** FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

fin du programme, on encourage l'utilisation de moyens dont l'efficacité a été confirmée par la recherche et de méthodes rigoureuses dans l'évaluation des programmes de prévention de la criminalité.

De même, les efforts consentis en Australie pour faire progresser la prévention basée sur la recherche scientifique ont été innovateurs et de grande envergure. Au cours des dernières années, il y a eu en Australie une tendance à utiliser des modèles d'évaluation rigoureux pour évaluer l'impact des programmes de prévention du crime, notamment des études expérimentales avec randomisation et groupes témoins.

### **Défis**

La prévention scientifique du crime n'est pas sans présenter des défis de taille. Des difficultés pratiques empêchent la prévention basée sur la recherche scientifique de réduire la criminalité de façon plus efficace. Premièrement, il est parfois difficile d'appliquer et d'adapter à la situation et au contexte local les mesures dont on a constaté l'efficacité. Deuxièmement, le modèle scientifique de la prévention se heurte parfois à la méfiance ou à l'indifférence des décideurs. Enfin, les praticiens ne tiennent pas toujours compte des résultats de la recherche scientifique.

### **Implications pour le Canada**

La Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) et le Centre national de prévention du crime (CNPC) doivent continuer à appuyer les organisations internationales pour profiter de leur expérience et pour contribuer au développement des approches les plus efficaces en matière de prévention de la criminalité. Le soutien apporté au groupe Crime et Justice du Collectif Campbell a contribué à promouvoir de nouvelles revues systématiques pouvant se révéler pertinentes pour le Canada. Celles-ci sont à même de fournir aux décideurs et aux praticiens des renseignements utiles sur le contenu de programmes, sur les besoins en matière de formation et sur les modalités de leur mise en œuvre. Il importe également que le CNPC fasse effectuer de nouveaux examens systématiques sur les types de mesures de prévention du crime adaptés au Canada.

Il est nécessaire que le Canada se dote, à court et à long terme, d'un système de nouveaux programmes de prévention du crime qui inclura des modèles d'évaluation rigoureux, afin que soit créée les fondements d'une approche de la prévention basée sur la recherche scientifique. Ces nouveaux programmes de prévention du crime doivent être choisis de façon à ce qu'ils contribuent à la preuve scientifique de leur efficacité dans les domaines où elle est considérée pour le moment comme insuffisante : ce qui est le cas, par exemple, pour les pratiques prometteuses. On pourrait également les choisir en tant qu'éléments d'un programme de répliation des pratiques efficaces pour tester leur validité sur des populations différentes et dans d'autres régions du pays. Les études expérimentales et quasi-expérimentales devraient utiliser, dans la mesure du possible, des échantillons de grande taille, des périodes de suivi assez longues, des entrevues de suivi, ainsi que les données nécessaires à une analyse des aspects économiques de la prévention.

**L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**  
FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

Les décisions en matière de financement doivent tenir compte avant tout des preuves scientifiques de ce qui fonctionne le mieux. La recherche scientifique en évaluation de programmes de prévention – examens systématiques et autres méthodes d'examen rigoureuses, pouvant inclure des évaluations canadiennes – fournit de nos jours des renseignements accessibles immédiatement. De tels renseignements constituent la source la plus fiable pour permettre de décider quels programmes de prévention du crime devraient être financés par le CNPC.

Il est enfin nécessaire que le Canada se dote d'un programme de recherche portant sur les moyens à utiliser pour que les résultats de la recherche scientifique soient davantage pris en considération par les politiques publiques et les pratiques de prévention de la criminalité. S'il est utile de tirer des leçons des nouvelles recherches effectuées dans ce domaine aux États-Unis, il est tout aussi important de connaître les besoins spécifiques des praticiens de la prévention du crime au Canada et de tenir compte des relations existant entre le milieu scientifique, les décideurs et les praticiens.

## INTRODUCTION

La réponse au crime devrait être le fruit de choix rationnels, basés sur les connaissances issues de la recherche scientifique. On s'attendrait à ce que les décideurs tiennent compte des connaissances disponibles et portent leur choix sur les approches les plus efficaces. Or, force est de constater que des programmes de prévention sont mis en place, bien que leur efficacité ait été maintes fois démentie par une évaluation sérieuse de ses résultats. Ainsi le programme *Scared Straight*, axé sur la dissuasion en milieu carcéral, a été réactivé aux États-Unis pour une courte période de temps, malgré les études qui démontraient son incapacité à prévenir le crime chez des jeunes délinquants (Petrosino et coll., 2003). Il en est de même pour le programme DARE, visant à prévenir la consommation de drogues et d'alcool. Mis en œuvre dans les écoles secondaires de Los Angeles en 2001, il a été adopté par de nombreuses écoles des États-Unis, bien que son impact sur l'usage de substances et sur la criminalité se soit avéré négligeable. (Gottfredson et coll., 2002a; U.S. General Accountability Office, 2003). Il existe une multitude d'autres exemples aux États-Unis et ailleurs.

La sélection et la mise en œuvre de nouveaux programmes de prévention du crime dépendent évidemment de beaucoup de facteurs. Il en est de même lorsqu'il s'agit de procéder à la dissémination d'un programme existant ou d'en arrêter l'implantation. Les ressources étant limitées, la mise en œuvre de programmes de prévention entre en concurrence avec d'autres priorités gouvernementales, comme les dépenses militaires, la protection de l'environnement ou les soins de santé. Les sondages peuvent révéler que l'opinion publique est plus préoccupée par d'autres questions d'intérêt public que par la prévention du crime. D'autres considérations entrent en ligne de compte. Certains politiciens craignent que l'appui donné à la prévention et à des sanctions alternatives ne puisse être interprété par le public comme des mesures faibles face à la criminalité (voir Gest, 2001). D'autres considèrent les efforts de prévention peu attrayants, étant donné que ses effets ne se manifestent que dans le long terme (Tonry et Farrington, 1995b). Malheureusement, les considérations d'ordre politique et stratégiques priment sur les preuves fournies par la recherche et les études d'évaluation.

La prévention scientifique de la criminalité tend à ce que les connaissances issues de la recherche déterminent le choix d'un programme de prévention. Comme le souligne Petrosino (2000, p. 635), « une approche scientifique de la prévention se doit d'intégrer les résultats des évaluations, menées selon les règles de l'art, au processus de décision qui précède la mise en œuvre de mesures préventives de la part des instances politiques. »

Si cette approche a reçu un accueil très favorable auprès des sciences de la santé (Halladay et Bero, 2000; Millenson, 1997), force est de constater que même dans ce domaine, dont la rigueur scientifique et méthodologique ne fait pas de doute, « la plupart des pratiques préventives s'inspirent de cultures locales, d'opinions, de théories et d'impressions subjectives » (Sherman, 1998, p. 6). Or, faciliter l'accès à des connaissances et à de bonnes pratiques ne signifie pas pour autant que les personnes en charge de l'application de mesures préventives en tiennent dûment compte.

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :** FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

Cela dit, l'intérêt pour une approche scientifique de la prévention du crime (Welsh et Farrington, 2001; 2005) a été favorisé par des développements récents et notamment:

- par l'adoption d'une telle approche dans d'autres disciplines, comme les sciences de la santé (Millenson, 1997) et les sciences de l'éducation (Mosteller et Boruch, 2002);
- par des études importantes, financées par les gouvernements ou des fondations privées, sur les bonnes pratiques en matière de prévention du crime (Goldblatt et Lewis, 1998; Sherman et coll., 1997; 2002; Tonry et Farrington, 1995a); et plus récemment,
- par la création de la *Campbell Collaboration* (ci-après Collectif Campbell) et du groupe Crime et Justice (Farrington et Petrosino, 2000, 2001; Farrington et coll., 2001).

Ce rapport brosse un tableau de l'état actuel des connaissances en matière de prévention du crime et en analyse les impacts sur les efforts de prévention déployés au Canada. Plusieurs questions clés y sont traitées :

- a) Quels sont les fondements scientifiques d'une telle approche? Comment ce modèle peut-il être transféré dans le domaine de la prévention du crime?
- b) Quels sont les fondements institutionnels d'une approche scientifique de la prévention? Quelles sont les tendances principales de la prévention scientifique de la criminalité dans d'autres pays occidentaux?
- c) Quel est l'état actuel des connaissances sur les pratiques efficaces en matière de prévention du crime?
- d) Quels sont les principaux enjeux auxquels la prévention scientifique du crime doit faire face?
- e) Quels sont les principaux enseignements pour le Canada, en particulier pour la Stratégie nationale pour la prévention du crime et pour le Centre national de prévention du crime, des travaux menés dans d'autres pays pour élaborer une approche scientifique de la prévention?

Dans ce rapport, le terme « crime » désigne les actes criminels dont sont victimes des individus et les infractions contre la propriété. Il inclut les meurtres, les agressions sexuelles, les voies de fait, les vols qualifiés, les cambriolages, les vols de véhicules ou dans des véhicules, les vols sur la personne et le vandalisme. Il exclut les infractions aux règlements de la circulation routière, le crime organisé et le crime transnational.

La prévention du crime désigne toute mesure visant à réduire la délinquance, les crimes contre les biens ou les crimes violents, par une intervention agissant sur les facteurs de risque et de protection identifiés par la recherche scientifique. Les mesures alternatives ou non pénales sont au centre de ce rapport.

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**

Pour caractériser l'approche scientifique de la prévention, il importe tout d'abord d'en spécifier la nature et, plus particulièrement, de définir le terme de « preuve » (*evidence*) qui est au centre de cette approche. Dans le présent rapport, ce terme est pris au sens scientifique, et non au sens juridique. Il « renvoie à l'usage qu'on en fait couramment dans le langage scientifique pour distinguer les données des théories et où la preuve consiste en des observations [...] confirmant une conclusion, un énoncé ou une croyance » [traduction] (Shorter Oxford English Dictionary, 2002, selon Sherman, 2003a, p. 7).

Si la prévention scientifique du crime peut servir d'autres fins utiles, notamment à mieux former des policiers ou à améliorer les relations dans la communauté, il n'en demeure pas moins que son principal objectif est la réduction de la criminalité. Dans le domaine des sciences de la santé, la prévention scientifique sert à sauver des vies ou à améliorer la qualité de vie des malades en phase terminale ou atteints d'une affection chronique. Il en est de même, mutatis mutandi, pour la prévention scientifique du crime. Tout au long de ce rapport, notre attention portera sur la réduction de la criminalité en tant qu'objectif principal et incontournable de la prévention.

L'approche scientifique de la prévention du crime est basée sur le principe selon lequel « nous avons tous droit à nos opinions, mais non à nos propres faits » (Sherman, 1998, p. 4). Dans le cadre de cette approche, tirer des conclusions à partir de l'observation de faits renvoie à deux questions fondamentales :

- a) la validité de la preuve fournie par la recherche;
- b) les méthodes utilisées pour identifier, évaluer et synthétiser les effets de la prévention.

### **Études d'évaluation**

Comment décider de la validité des conclusions, positives ou négatives, peu importe, auxquelles aboutit l'évaluation d'un programme de prévention? Il s'agit là d'une question fondamentale lorsqu'on aborde la prévention selon une approche scientifique.

### **Évaluations de haute qualité**

Il va de soi que la validité et la rigueur méthodologiques des évaluations de programmes de prévention du crime varient sensiblement d'une étude à l'autre, la validité étant définie comme « l'exactitude des inférences sur les causes et les effets » (Shadish et coll., 2002, p. 34). Selon Cook et Campbell (1979) ainsi que Shadish et coll. (2002), la qualité de la méthodologie dépend de quatre critères:

- la validité de l'inférence statistique;
- la validité interne;



- la validité conceptuelle;
- la validité externe.

À ces critères vient s'ajouter, selon Farrington (2003b) ainsi que Lösel et Kofler (1989), la validité descriptive, c'est-à-dire la communication adéquate de l'information.

### **La validité de l'inférence statistique**

La validité de l'inférence statistique concerne la relation statistique entre la cause présumée (l'intervention) et son effet présumé (le résultat). Elle dépend, premièrement, de la puissance d'un test statistique (la probabilité de rejeter une hypothèse nulle qui est fausse) et deuxièmement, de l'emploi d'outils statistiques adéquats.

### **La validité interne**

La validité interne indique à quel degré une étude démontre de façon univoque que c'est bien l'intervention (p. ex., la participation des parents à un programme de formation) qui exerce un effet observable sur la variable dépendante (p. ex., la délinquance). Il s'agit en particulier de contrôler les effets de variables parasites et d'estimer ce qui serait arrivé aux personnes ou territoires participant à l'étude, si elles n'avaient pas subi d'intervention. Nous appelons ce procédé « inférence contrefactuelle ».

Les principaux obstacles à la validité interne sont les suivants :

- a) **La sélection** : l'effet observé reflète des différences, préexistantes à l'intervention, entre le groupe expérimental et le groupe témoin.
- b) **L'histoire** : l'effet observé est le produit d'un événement qui a eu lieu en même temps que l'intervention.
- c) **La maturation** : l'effet est produit par la persistance de tendances préexistantes, par exemple au niveau du développement humain.
- d) **Les outils** : l'effet résulte d'un changement dans les méthodes de mesure utilisées;
- e) **La mesure**: les mesures effectuées avant l'intervention exercent une influence sur les mesures effectuées après l'intervention.
- f) **La régression vers la moyenne** : dans le cas d'une intervention sur des unités statistiques comportant des scores très élevés (p. ex., des quartiers à fort taux de criminalité), une fluctuation naturelle entraînera une baisse de ces scores dans les tests subséquents, ce qui risque d'être perçu comme un effet de l'intervention. L'inverse (une hausse) se produit lorsqu'une intervention porte sur des quartiers ou sur des groupes de personnes à faible taux de criminalité.
- g) **L'attrition différentielle** : l'effet est attribuable à des pertes d'effectifs, distribuées de façon inégales entre le groupe expérimental et le groupe de contrôle.
- h) **L'ordre causal** : il n'est pas clair dans quelle mesure l'intervention a précédé les effets observés (Shadish et coll., 2002, p. 55).

## **La validité conceptuelle**

La validité conceptuelle se réfère à la relation entre la définition opérationnelle et les concepts théoriques sous-jacents à l'intervention et à ses effets. Prenons l'exemple d'une étude visant à évaluer l'effet d'un cours en relations interpersonnelles sur le taux de criminalité. Il y aura validité conceptuelle si le programme de formation a effectivement ciblé et modifié les habiletés interpersonnelles d'une part et si, d'autre part, le fait d'être arrêté peut être considéré comme une mesure pertinente du comportement criminel. La validité conceptuelle dépend principalement de la faculté de l'intervention à changer ce qu'elle veut changer (donc du degré de fidélité au traitement et d'éventuels échecs dans sa mise en œuvre) ainsi que de la validité et de la fiabilité de la mesure des effets (donc de la correspondance entre les taux de criminalité reportés à la police et les taux de criminalité réels).

## **La validité externe**

La validité externe définit la possibilité de généraliser l'effet d'une intervention sur la variable dépendante (la criminalité) et de le reproduire dans des populations, des endroits, des temps différents. Il est difficile d'examiner ces aspects de la validité dans le cadre d'une seule étude d'évaluation. On obtient des résultats plus concluants en utilisant la revue systématique et la méta-analyse d'un certain nombre d'études d'évaluation (voir ci-dessous). Selon Shadish et coll. (2002, p. 87), le principal obstacle à ce type de validité a trait aux interactions entre les résultats obtenus (ampleur de l'effet) et les relations causales (types de personnes, de milieux, d'interventions). À titre d'exemple, une intervention visant à réduire les infractions peut s'avérer efficace avec certaines personnes et dans certains endroits, mais non dans d'autres. Il importe également d'examiner si l'ampleur de l'effet varie en fonction de l'intérêt que pourrait avoir le chercheur à obtenir des résultats déterminés.

En somme, l'évaluation d'un programme de prévention du crime est de haute qualité si celle-ci présente un haut degré de validité interne, conceptuelle et statistique. En d'autres termes, les effets d'une intervention observés dans le cadre d'une évaluation qui tient compte des problèmes posés par ces trois types de validité peuvent être considérés comme fiables. Les études expérimentales (avec ou sans randomisation) constituent les méthodes d'évaluation qui satisfont le mieux cette condition.

## **L'étude expérimentale avec randomisation**

Les études expérimentales avec randomisation et groupe témoin constituent le modèle idéal de toute évaluation et la méthode la plus fiable pour évaluer des programmes de prévention du crime (Farrington, 1983; Farrington et Welsh, 2005). Ce modèle d'évaluation est caractérisé par la répartition aléatoire de sujets étudiés dans un groupe expérimental (qui fait l'objet d'une intervention) et un groupe de contrôle (qui n'est pas soumis au traitement ou à l'intervention). Par l'entremise de la répartition aléatoire des sujets, il est possible de contrôler, avant l'intervention, l'effet de variables intervenantes comme l'âge, le sexe, la classe sociale et le rendement scolaire. Ainsi, toute différence constatée au niveau de la

variable dépendante entre le groupe expérimental et le groupe de contrôle doit être imputée aux effets de l'intervention. Seulement la randomisation permet un contrôle à la fois des variables intervenantes non connues et non mesurées et de celles qui sont connues et mesurées. Cependant, l'étude expérimentale avec randomisation ne constitue la méthode idéale d'évaluation que si elle est appliquée dans son intégralité. La validité interne peut être affectée par des problèmes faisant obstacle à sa réalisation, comme les difficultés relatives à une répartition aléatoire des sujets, à l'attrition différentielle, ainsi qu'à d'éventuels recoupements entre le groupe expérimental et le groupe témoin.

Les études expérimentales avec randomisation présentent une autre caractéristique importante : elles nécessitent un nombre d'unités statistiques (personnes ou territoires) suffisamment élevé pour garantir l'homogénéité du groupe expérimental et du groupe de contrôle (compte tenu des erreurs d'échantillonnage), relativement aux variables qu'il s'agit de contrôler. On considère généralement qu'il faut environ cinquante unités statistiques au minimum dans chaque groupe (Farrington, 1997). S'il est relativement facile d'atteindre ce nombre lorsqu'il s'agit d'un échantillon de personnes, il en va autrement dans le cas d'unités statistiques plus importantes, telles que des collectivités locales, des écoles ou des classes (voir ci-dessous).

### **L'étude expérimentale sans randomisation**

Dans une étude expérimentale sans randomisation, la comparabilité du groupe expérimental et du groupe de contrôle est assurée par un protocole d'appariement (*matching*) des unités statistiques constituant les deux groupes, avant l'intervention (à l'aide, par exemple, d'un score prédit). La validité interne de ce modèle est toutefois inférieure à celle des plans expérimentaux avec randomisation. La validité de l'inférence statistique et la validité conceptuelle, par contre, peuvent être aussi élevées dans un cas que dans l'autre.

### **L'étude quasi-expérimentale**

Dans les recherches portant sur des territoires, le modèle le plus adéquat et le plus facile à réaliser est l'étude quasi-expérimentale. Celle-ci comporte des mesures avant et après l'intervention, un groupe expérimental et un groupe témoin ainsi qu'un contrôle statistique des variables parasites. Un tel procédé permet d'étudier les effets d'une intervention sur la fréquence des actes criminels, en contrôlant (p. ex., dans une équation de régression), non seulement les antécédents pénaux, mais aussi d'autres facteurs reliés au comportement criminel. Il est également possible d'apparier deux territoires et de choisir au hasard celui qui fera l'objet de l'intervention. Naturellement, il est préférable d'avoir plus qu'un appariement. Ce sont là les meilleures méthodes à suivre pour maximiser la validité interne de l'évaluation, dans le cas où il serait impossible de procéder à une attribution aléatoire des unités statistiques au groupe expérimental et au groupe de contrôle. Comme nous l'avons déjà souligné, le choix d'une évaluation quasi-expérimentale n'affecte en principe ni la validité de l'inférence statistique ni la validité conceptuelle.

## Évaluation des résultats de la recherche

S'il est essentiel de disposer de procédés d'évaluation de haute qualité méthodologique pour analyser les effets des programmes de prévention du crime, il est également important d'utiliser les méthodes les plus rigoureuses pour évaluer les résultats des recherches disponibles. L'évaluation d'une stratégie de prévention du crime (p. ex. la prévention situationnelle), d'une modalité d'intervention (p. ex., la formation des parents) ou de tout autre aspect des programmes de prévention, peut prendre diverses formes : l'étude unique, la revue descriptive, le décompte des résultats, la revue systématique et la méta-analyse.

### Utilisation d'une seule étude

Comparée à d'autres approches utilisées pour évaluer les résultats de la recherche en matière de prévention, la méthode qui consiste à tenir compte d'une seule étude présente des limites évidentes, même si l'étude choisie est de haute qualité. Par exemple, les défenseurs d'une intervention précoce auprès des enfants en bas âge utilisent depuis longtemps le célèbre programme préscolaire *Perry* (Schweinhart et coll., 2005) pour démontrer les effets bénéfiques de ce type d'intervention. Certes, ce programme a eu un impact positif sur la criminalité et des analyses coûts-bénéfices ont montré que les avantages dont bénéficie la société sont supérieurs aux coûts de sa mise en œuvre (voir Barnett, 1996; Greenwood et coll., 2001). Toutefois ce programme ne saurait être considéré comme représentatif de l'efficacité d'autres interventions dont fait l'objet la petite enfance (voir Farrington et Welsh, 2002b; 2003).

### La revue descriptive

Les revues descriptives de recherches en évaluation de programmes se basent généralement sur de nombreuses études et s'avèrent relativement exhaustives. Toutefois, leur principal inconvénient tient à la subjectivité du chercheur. Ce parti pris, intentionnel ou non, prend naissance d'un manque de rigueur méthodologique dans la collecte des études. La plupart du temps, le chercheur limite sa recherche à des études ayant fait l'objet d'une publication, ou ne choisit que celles qui lui sont familières, en excluant ainsi bon nombre d'études pertinentes. Il peut en résulter une interprétation erronée de l'effet d'une intervention spécifique sur le taux de criminalité. Ainsi, ce qui aurait dû être présenté comme un effet réel est plutôt présenté comme un effet incertain, voire comme une preuve insuffisante de l'effet escompté. Les revues de ce genre fournissent néanmoins davantage d'informations sur chacune des recherches que les procédés plus rigoureux comme le décompte des résultats, les revues systématiques et la méta-analyse.

### Décompte des résultats statistiquement significatifs

Ce procédé, consistant à faire le décompte des résultats statistiquement significatifs des études d'évaluation, ajoute un élément quantitatif à la méthode présentée ci-dessus. Les effets d'une intervention sont considérés comme statistiquement significatifs, si la probabilité qu'ils soient le simple résultat du hasard ne dépasse pas un certain seuil (en principe .05 ou .01). Il s'agit essentiellement d'un bilan effectué sur la base du « nombre

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

d'études dont les résultats statistiquement significatifs confirment l'hypothèse et le nombre d'études qui la réfutent » (Wilson, 2001, p. 73). Le principal problème que pose la significativité statistique tient au fait qu'elle dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de l'ampleur de l'effet observé. Ainsi, un résultat significatif peut refléter un effet moindre sur un grand échantillon, ou un effet majeur sur un petit échantillon.

Une méthode plus complète basée sur le décompte des résultats a été mise au point par Sherman et ses collègues en 1997. Celle-ci permet de classer les programmes de prévention du crime dans l'une des catégories suivantes :

- a) les programmes efficaces;
- b) les programmes inefficaces;
- c) les programmes prometteurs;
- d) les programmes dont l'efficacité est inconnue.

Ce classement a été effectué en tenant compte de sept milieux de vie spécifiques: la famille, la communauté, l'école, le milieu du travail, les espaces publics et privés (p. ex., un centre urbain ou une maison), les services de police, les tribunaux et les services correctionnels. Outre le critère de la significativité statistique, l'approche de Sherman comprend une « échelle de mesure des méthodes scientifiques » (*scientific methods scale*, ou *SMS*) inspirée en grande partie des travaux de Cook et Campbell (1979). L'échelle a été conçue pour fournir aux chercheurs, et à ceux qui élaborent et appliquent des politiques de prévention, un moyen simple pour mesurer la validité interne des études d'évaluation. Il a semblé préférable à cet effet de développer une échelle simple, à cinq niveaux, plutôt qu'une échelle basée sur l'addition de notes (de 0 à 100, par exemple) obtenues selon des critères spécifiques. L'accent a été mis sur une définition claire et compréhensible de la signification de chacun des niveaux présentés ci-dessous (voir Welsh et coll., 2002, p. 18-19).

### **Niveau 1 :**

Corrélation entre un programme de prévention et le taux de criminalité mesuré à un moment donné (p. ex., le taux de criminalité dans des endroits pourvus de système TVCF est inférieur à celui des espaces publics qui en sont dépourvus). Ce modèle méthodologique ne permet d'éviter ni les biais réduisant la validité interne ni d'établir un ordre causal reliant l'intervention aux effets observés.

### **Niveau 2 :**

Mesure du taux de criminalité avant et après la mise en œuvre du programme de prévention, sans groupe de contrôle comparable (p. ex., le taux de criminalité diminue après l'installation d'un système TVCF dans un endroit déterminé). Ce modèle méthodologique permet d'établir l'existence d'une relation causale entre l'intervention et les effets observés, mais non de garantir la validité interne de l'étude. Cook et Campbell (1979) considèrent que les modèles méthodologiques de premier et deuxième niveau sont inadéquats et rendent toute interprétation des résultats impossible.

### **Niveau 3 :**

Mesure du taux de criminalité avant et après la mise en œuvre du programme de prévention, avec un groupe expérimental et un groupe de contrôle comparables (p. ex., le taux de criminalité diminue après l'installation d'un système TVCF dans un endroit, mais non dans un endroit comparable dépourvu d'un système TVCF). Ceci représente un modèle méthodologique minimum, pour que les résultats d'une étude puissent être interprétés correctement (selon Cook et Campbell, 1979) et fournir la preuve de l'efficacité d'un programme (Sherman et coll., 2002). Une telle approche neutralise la plupart des biais pouvant affecter la validité interne, notamment les effets de l'histoire, de la maturation ou des tendances, de l'outil, de la mesure et de l'attrition différentielle. Ce procédé ne permet toutefois pas d'éviter les problèmes relatifs aux effets de sélection et de régression vers la moyenne, ceci en raison d'une éventuelle hétérogénéité des groupes expérimental et de contrôle.

### **Niveau 4 :**

Mesure du taux de criminalité avant et après le programme dans plusieurs groupes expérimentaux et de contrôle, avec contrôle d'autres variables ayant un impact sur la criminalité (p. ex., diminution de la victimisation dans les espaces publics sous surveillance électronique, par rapport à celle constatée dans des endroits sans TVCF, après vérification des circonstances ayant déclenché les épisodes de victimisation). Cette méthodologie permet un meilleur contrôle statistique de l'influence des variables parasites sur les résultats observés, et réduit ainsi l'impact des effets de sélection et de régression vers la moyenne.

### **Niveau 5:**

Répartition aléatoire des unités statistiques dans le groupe expérimental et de contrôle (p. ex., la diminution du taux de victimisation est plus importante dans les espaces publics avec attribution aléatoire de TVCF que dans les endroits sans TVCF).

Si la taille du groupe expérimental et du groupe de contrôle est assez grande, les deux groupes seront comparables, dans les limites des variations statistiques, au niveau de toutes les variables intervenantes pouvant agir sur les résultats observés. Dans la mesure où cette approche réussit à neutraliser les effets de sélection et de régression vers la moyenne, elle permet d'atteindre le plus haut niveau de validité interne possible.

Du fait que le *SMS* (*scientific methods scale*) défini plus haut ne couvre que la validité interne, tous les projets d'évaluation ont également été classés d'après la validité de l'inférence statistique et la validité conceptuelle. Voici les quatre critères selon lesquels chaque étude a été évaluée :

### **Validité de l'inférence statistique**

- 1) L'analyse statistique est-elle adéquate?

- 2) Est-ce que la petite taille des échantillons affaiblit la puissance statistique relative à l'observation des effets de l'intervention?
- 3) Y a-t-il un taux de réponses trop faible, ou de l'attrition différentielle?

### **Validité conceptuelle**

- 4) Quel est le niveau de fiabilité et de validité de la mesure des effets de l'intervention?

### **Validité externe**

Pour ce qui est de la validité externe, les études d'évaluation ont été classées en fonction de leur efficacité, en prenant soin d'utiliser des critères simples et faciles à communiquer.

Le but poursuivi consistait à classer tous les programmes dans l'une des quatre catégories suivantes :

- 1) programmes efficaces ;
- 2) programmes inefficaces ;
- 3) programmes prometteurs ;
- 4) programmes à efficacité inconnue.

#### **1. Programmes efficaces**

Ces programmes réussissent à réduire la criminalité dans le contexte social dans lequel ils ont été évalués. Un programme est considéré comme étant efficace lorsqu'au moins deux évaluations de niveau 3 à 5 ont obtenu des résultats statistiquement significatifs, allant dans la direction souhaitée, et lorsque l'ensemble des résultats obtenus apporte la preuve de son efficacité.

#### **2. Programmes inefficaces**

Ces programmes ne réussissent pas à réduire la criminalité. Un programme est classé dans cette catégorie lorsqu'au moins deux évaluations de niveau 3 à 5 ont obtenu des résultats statistiquement non significatifs et lorsque l'ensemble des résultats obtenus témoigne de son inefficacité.

#### **3. Programmes prometteurs**

Ce sont des programmes, dont l'évaluation ne permet pas de tirer des conclusions définitives sur les effets observés, sans exclure pour autant que des recherches plus poussées puissent apporter la preuve de leur efficacité. Un programme est classé dans cette catégorie lorsqu'une étude d'évaluation de niveau 3 à 5 produit des résultats statistiquement significatifs et lorsque l'ensemble des résultats obtenus porte à croire que le programme est efficace.



#### **4. Programmes à efficacité inconnue**

Tout programme qui n'entre pas dans l'une des trois catégories précédentes est considéré comme ayant des effets inconnus.

Le décompte des résultats statistiquement significatifs est très utile dans le cadre d'une méta-analyse et d'une revue systématique. Cependant, la fiabilité de cette méthode est limitée par le poids égal accordé à toutes les études, sans égard à la qualité de leur méthodologie (voir Wilson, 2001, p. 73-74 au sujet des autres limites de cette méthode).

#### **Revue systématique**

La revue systématique et la méta-analyse décrites ci-dessous sont les méthodes les plus rigoureuses pour évaluer l'efficacité des interventions visant à réduire la criminalité. Selon Johnson et coll. (2000, p. 35), les revues systématiques « analysent, dans une perspective épidémiologique, la méthodologie et les résultats d'un ensemble particulier d'études pour parvenir à un consensus, basé sur la recherche, à propos d'un sujet d'étude donné. » Cette approche fait appel à des méthodes rigoureuses pour identifier, évaluer et analyser les résultats obtenus par des études d'évaluation, et produit des rapports aussi détaillés que les rapports de haute qualité des recherches originales.

Les caractéristiques principales de la revue systématique sont les suivantes :

- a) **Les objectifs** sont explicites. Les raisons qui motivent l'étude sont présentées clairement;
- b) **Les critères de sélection sont explicites.** Les évaluateurs précisent les raisons qui motivent l'inclusion de telle étude ou l'exclusion de telle autre. Quel est le niveau de qualité minimal sur le plan de la méthodologie? (C'est à ce stade que le *SMS - scientific methods scale* - est parfois employé.) Les chercheurs ont-ils considéré un modèle d'évaluation particulier, par exemple des plans expérimentaux avec randomisation? Les études devaient-elles comprendre une certaine catégorie de participants, par exemple des enfants ou des adultes? Quel genre d'intervention a-t-il été considéré? Quels genres de données relatives aux effets doivent être consignés dans les études? Tous les critères ou les principes ayant servi à sélectionner les études devraient être clairement énoncés dans le rapport final;
- c) **La recherche d'études pertinentes est planifiée de façon à réduire le risque potentiel d'un choix biaisé.** Comme les résultats d'un examen peuvent se trouver compromis à plusieurs égards par le point de vue adopté; les évaluateurs doivent énoncer clairement la méthode employée pour identifier les études pertinentes, afin de minimiser ce risque. Ce qui permet de répondre aux questions suivantes : Comment ont-ils procédé pour trouver des études présentées ailleurs que dans des revues scientifiques? Ont-ils considéré des études rédigées en une langue étrangère? Toutes les bases de données bibliographiques consultées devraient être indiquées de façon à révéler d'éventuelles lacunes dans l'exhaustivité de la recherche;



## L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

- d) **Chaque étude est jugée selon des critères de sélection.** Les motifs d'exclusion sont explicites. Les recherches permettront certainement de trouver de nombreuses citations et résumés analytiques d'études possiblement pertinentes. Chacun des rapports sur ces études doit être examiné à la lumière des critères d'admissibilité à l'examen. Une liste complète de toutes les études exclues, accompagnée des motifs d'exclusion, devrait être fournie aux lecteurs;
- e) **Les données réunies sont aussi exhaustives que possible.** Les évaluateurs essaieront habituellement d'obtenir toutes les évaluations pertinentes qui répondent aux critères d'admissibilité. De plus, toutes les données se rapportant aux objectifs de la revue devraient être soigneusement extraites des rapports sélectionnés, puis classées et saisies. Il manque parfois des données importantes dans la documentation d'une étude originale. Les évaluateurs tenteront alors d'obtenir ces données auprès des auteurs de l'étude en question;
- f) **Si nécessaire et dans la mesure du possible, les revues utilisent des méthodes quantitatives.** Une revue systématique peut ainsi inclure une méta-analyse (décrite ci-dessous). Une méta-analyse n'est toutefois pas appropriée, lorsque le nombre d'études est trop petit, lorsque les études sont trop hétérogènes ou si les unités statistiques considérées sont différentes (p. ex., si des études portent sur des quartiers et d'autres sur des personnes);
- g) **Le rapport final d'une revue systématique** est structuré et détaillé de manière à ce que le lecteur puisse suivre aisément chaque phase de la recherche, y compris les décisions prises et les conclusions qui en découlent (Farrington et coll., 2001, p. 340-341).

Selon Petrosino et coll. (2001, p. 20), « le principal avantage de la revue systématique tient au fait que, si elle est bien faite et de façon totalement intègre, elle offre une analyse fiable et exhaustive de l'efficacité des programmes de prévention ». Les limites de la revue systématique relèvent principalement de problèmes de nature administrative et de diffusion. Il est en effet difficile de les faire parvenir aux décideurs (voir Petrosino et coll., 2001). D'autres limites de cette méthode ont trait à la transparence du processus, soit à la nécessité d'énoncer les motifs d'inclusion ou d'exclusion d'études et à la concordance entre chercheurs, soit à la nécessité de concilier les différences entre les chercheurs dans la façon de classer les caractéristiques et les résultats d'une étude.

### La méta-analyse

La méta-analyse consiste en une analyse statistique des résultats de recherches menées dans un domaine déterminé (Lipsey et Wilson, 2001) et en un résumé statistique des données sur l'ampleur des effets observés. Elle nécessite donc un nombre raisonnable d'études portant sur des interventions suffisamment homogènes pour être regroupées. Calculer la moyenne des effets observés lorsque le nombre d'études considérées est relativement petit n'a en effet pas beaucoup de sens. Cela dit, les méthodes quantitatives peuvent s'avérer très utiles pour estimer l'effet moyen d'une intervention donnée.

**L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**  
FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

Une méta-analyse fournit principalement l'ampleur moyenne pondérée d'un effet, mais elle permet également de contrôler l'excès de variance des effets observés produit par les caractéristiques méthodologiques des études considérées. L'ampleur de l'effet est pondérée en fonction de la taille de l'échantillon, un poids plus grand étant attribué aux études utilisant des échantillons de grande taille.

Les avantages de la méta-analyse résident principalement :

- 1) dans sa transparence, soit dans les explications qu'elle fournit sur les procédés employés et sur les critères d'inclusion des études, ce qui permet à d'autres chercheurs de refaire l'analyse plus aisément;
- 2) dans le fait qu'elle peut couvrir un très grand nombre d'études, ce qui n'est pas le cas pour d'autres méthodes d'analyse;
- 3) dans l'utilisation de « procédés statistiques permettant d'éviter de considérer la variance des résultats comme significative, alors qu'elle résulte de l'erreur d'échantillonnage » (Wilson, 2001, p. 84).

La méta-analyse a aussi ses limites. Sur le plan pratique, elle exige beaucoup de temps. De plus, elle ne permet pas de faire la synthèse d'effets à structure complexe documentés dans certaines études » (Wilson, 2001, p. 84). Il est en outre difficile d'inclure dans la méta-analyse des études qui évaluent l'ampleur de plusieurs effets.

## **ÉTAT ACTUEL DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES QUANT AUX MOYENS EFFICACES DE PRÉVENIR LE CRIME**

Les recherches sur les moyens efficaces de prévenir le crime retiennent depuis longtemps l'attention de praticiens, décideurs et chercheurs. Un bref historique des recherches sur les bonnes pratiques en matière de prévention du crime débute souvent par la revue des programmes de traitement en milieu correctionnel publiée dans Lipton et coll. (1975) et éclipsée (voire dénaturée) par le célèbre article de Martinson (1974), qui concluait que rien ne fonctionnait. Dans les années 1980, de nombreuses analyses ont été effectuées pour réfuter la conclusion de Martinson, ainsi que des recherches sur l'efficacité de mesures alternatives, notamment sur la prévention du crime en milieu communautaire (Rosenbaum, 1986). Cette tendance s'est maintenue dans les années 1990 avec la parution de publications importantes telles que : *Situational Crime Prevention: Successful Case Studies* (Clarke, 1992a, 1997); *Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention* (Tonry et Farrington, 1995a); *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising* (Sherman et coll., 1997) et, plus récemment, l'ouvrage qui a permis d'actualiser le présent rapport, *Evidence-Based Crime Prevention* (Sherman et coll., 2002).

Toutefois, ce n'est que dans les analyses les plus récentes que des efforts ont été entrepris pour augmenter la confiance dans l'efficacité des moyens de prévenir le crime. Cela a été possible grâce à des évaluations de haute qualité scientifique, utilisant des méthodes rigoureuses et transparentes pour fournir la preuve que des programmes de prévention produisent les effets souhaités. Dans ce paragraphe, nous allons broser un état de la recherche scientifique sur les moyens les plus efficaces de prévenir le crime, en d'autres mots sur l'approche scientifique de la prévention.

Conformément aux autres revues de l'approche scientifique en prévention du crime (Sherman et coll., 1997; 2002; Goldblatt et Lewis, 1998), le présent chapitre est structuré en fonction des principaux milieux de vie, où sont mis en place des mesures alternatives, voire des sanctions non pénales: la famille, les collectivités locales, l'école et des espaces publics. Les résultats présentés ici proviennent principalement de deux sources:

- 1) les revues systématiques effectuées sous les auspices du groupe Crime et Justice du Collectif Campbell;
- 2) l'ouvrage intitulé *Evidence-Based Crime Prevention*.

### **Prévention du crime en milieu familial**

Les programmes de prévention du crime dans un contexte familial ciblent habituellement des facteurs de risque, tels qu'une éducation des enfants déficiente, un manque de surveillance et une discipline inconstante ou sévère. Lorsqu'ils sont administrés par des psychologues, ces programmes portent souvent l'étiquette de formation en gestion parentale, de thérapie familiale fonctionnelle ou de préservation de la famille (Wasserman et Miller, 1998, p. 199-201). D'ordinaire, ils visent une modification de certains aspects des

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

interactions en milieu familial, de façon à récompenser les enfants pour des comportements appropriés ou prosociaux et à les punir pour des comportements inappropriés ou antisociaux. Lorsqu'ils sont administrés par d'autres professionnels de la santé (p. ex., des infirmières), ces programmes, au lieu de cibler le comportement, offrent surtout des avis et des conseils aux parents, ou encore, une éducation parentale générale.

Cinq types de programmes concernant la famille sont jugés efficaces pour la prévention du crime :

- a) les visites à domicile;
- b) la garde de jour et l'éducation préscolaire;
- c) la formation des parents (avec enfants en bas âge);
- d) la formation des parents (avec enfants plus âgés) à domicile ou dans la communauté;
- e) la thérapie multisystémique (MST; Farrington et Welsh, 2003).

Parmi ces cinq types de programmes, deux se sont avérés comme étant particulièrement efficaces dans la prévention de la délinquance et de la criminalité : la formation des parents avec enfants en bas âge et la thérapie multisystémique. C'est ce qu'illustre le tableau 1, qui présente les résultats (l'ampleur moyenne de l'effet observé) d'une méta-analyse de ces cinq types de programmes de prévention du crime en milieu familial. Dans le cas de la formation parentale, l'ampleur moyenne de l'effet (0,235) correspond approximativement à une réduction significative de 12 % de l'activité criminelle, soit l'écart entre le niveau du groupe témoin (50 %) et celui du groupe expérimental (38 %). Dans le cas de la thérapie multisystémique, l'ampleur moyenne de l'effet est de 0,414 et correspond approximativement à une réduction significative de 20 % de l'activité criminelle, soit l'écart entre le niveau du groupe témoin (50 %) et celui du groupe expérimental (30 %).

**Tableau 1 : Résultats de la méta-analyse de la prévention du crime en milieu familial**

Type de programme	Intervalle de confiance minimum	Effet moyen	Intervalle de confiance maximum	Proportion d'effets statistiquement significatifs (p< .05)
Visites à domicile	0,111	0,235	0,360	2/4
Garde de jour/éducation préscolaire	0,147	0,259	0,371	4/5
Formation parentale	0,274	0,395	0,517	5/10
Formation parentale à domicile/dans la communauté	0,056	0,181	0,306	3/8
Thérapie multisystémique	0,281	0,414	0,548	2/6

*Adapté du Tableau 4 de Farrington et Welsh (2003, p. 144).*

### Visites à domicile

Parmi les programmes de visites à domicile, le programme d'intervention prénatale et précoce *Elmira* de New York (PEIP, Olds et al., 1998) est particulièrement efficace, que ce soit au niveau de la réduction de la délinquance ou dans l'amélioration du cheminement de vie. Dans ce programme, 400 mères à risque ont été choisies de façon aléatoire soit (a) pour recevoir la visite d'infirmières au cours de leur grossesse, soit (b) pour recevoir ces visites pendant la grossesse et pendant les deux premières années de vie de l'enfant, soit (c) pour faire partie d'un groupe témoin qui ne recevrait aucune visite. Chaque visite durait environ une heure et quart et se répétait en moyenne toutes les deux semaines. Les infirmières donnaient des conseils sur les soins prénataux et postnataux à prodiguer, sur le développement de l'enfant et sur l'importance de bien s'alimenter et de s'abstenir de cigarettes et d'alcool pendant la grossesse.

Cette expérience a démontré que les visites à domicile ont eu pour effet de réduire les cas de mauvais traitements et de négligence envers l'enfant au cours de ses deux premières années de vie, surtout chez les très jeunes mères célibataires. Seulement 4 % des mères visitées avaient eu de tels comportements, par rapport à 19 % des mères non visitées. Ce dernier résultat a une grande importance, étant donné que les enfants victimes de tels sévices risquent davantage de devenir plus tard des délinquants violents (Widom, 1989). Un suivi de quinze ans a mis l'accent sur les mères célibataires des classes défavorisées. Parmi ces mères, celles qui avaient reçu des visites prénatales et postnatales à domicile

avaient été arrêtées moins souvent que celles qui n'en avaient reçu aucune ou qui avaient seulement reçu des visites prénatales (Olds et coll., 1997). De même, les enfants des mères qui avaient reçu des visites prénatales et (ou) postnatales avaient été arrêtés deux fois moins souvent que les enfants de mères qui n'en avaient reçu aucune (Olds et coll., 1997).

### **Garde de jour/éducation préscolaire**

Le projet *Perry Preschool* est l'un des programmes préscolaires les mieux connus et les plus efficaces en matière de prévention de la délinquance et de la criminalité subséquente. Il s'agissait essentiellement d'un programme Bon départ (*Head Start*) qui s'adressait aux enfants afro-américains défavorisés, répartis de façon plus ou moins aléatoire entre des groupes expérimentaux et des groupes de contrôle. Les enfants des groupes expérimentaux ont suivi pendant deux ans un programme préscolaire quotidien, renforcé par des visites hebdomadaires à domicile. Ce programme visait à stimuler les facultés intellectuelles, à augmenter la capacité de réflexion et de raisonnement et à favoriser les progrès scolaires.

Ce programme a eu des effets bénéfiques à long terme. Selon Berrueta-Clement et coll. (1984), il était plus probable qu'à l'âge de 19 ans, les enfants du groupe expérimental aient un emploi, aient terminé leurs études secondaires, aient fait des études collégiales ou aient reçu une formation professionnelle, et moins probable qu'ils aient été arrêtés. Selon Schweinhart et coll. (2005), des répercussions importantes de ce programme se manifestaient encore dans la vie des participants à l'âge de quarante ans. Comparativement à ceux du groupe témoin, les participants du groupe expérimental comptaient, dans leur vie, moins d'arrestations pour des crimes avec violence (32 % c. 48 %), pour des crimes contre la propriété (36 % c. 58 %) et pour des crimes liés à la drogue (14 % c. 34 %). Les participants du groupe expérimental rapportaient, en outre, un niveau de scolarité plus élevé et un revenu annuel supérieur à celui des sujets du groupe témoin.

Tout comme le projet Perry, le programme *Child-Parent Center (CPC)* de Chicago (Reynolds et coll., 2001) assurait à des enfants défavorisés de trois à quatre ans un programme préscolaire d'apprentissage actif de haute qualité, auquel s'ajoutait de l'aide à la famille. Contrairement au projet Perry, toutefois, le programme *CPC* maintenait le volet d'enrichissement des études à l'école primaire, jusqu'à l'âge de neuf ans. Sur le plan du seul effet de l'intervention préscolaire, la probabilité d'être arrêté pour des crimes sans violence (17 % c. 25 %) et pour des crimes avec violence (9 % c. 15 %) avant l'âge de 18 ans était moins grande chez les enfants ayant bénéficié du programme que chez les participants d'un groupe témoin. Le programme *CPC* a eu d'autres avantages pour les participants du groupe expérimental par rapport à ceux du groupe témoin, notamment un taux plus élevé d'achèvement des études secondaires.

### **Formation des parents avec des enfants en bas âge**

Webster-Stratton et Hammond (1997) ont évalué l'efficacité de la formation des parents et de l'acquisition de compétences chez l'enfant (*child skills training*) auprès d'une centaine d'enfants de Seattle d'environ cinq ans, dirigés vers une clinique en raison de problèmes de comportement. Selon les groupes formés de façon aléatoire, le programme a dispensé :

- a) une formation aux parents,
- b) une formation axée sur l'acquisition de compétences chez l'enfant, ou
- c) une formation aux parents et à leurs enfants, ou encore,
- d) n'a dispensé aucune formation (groupe témoin).

La formation des enfants visait à favoriser un comportement prosocial et des compétences sociales à l'aide de méthodes d'apprentissage visuelles (*video modeling*), tandis que la formation parentale comprenait des rencontres hebdomadaires des parents avec des thérapeutes pendant 22 à 24 semaines. Les comptes-rendus des parents et les observations à la maison ont révélé que dans les trois groupes expérimentaux, les enfants avaient moins de problèmes de comportement que les enfants du groupe témoin, juste après l'intervention tout comme un an plus tard. Si les effets observés dans ces trois groupes présentaient peu de différences, l'amélioration dans le comportement de l'enfant, un an plus tard, était toutefois plus marquée lorsqu'une formation était dispensée à la fois aux parents et aux enfants.

Bernazzani et Tremblay (2001) ont effectué une revue systématique des effets de la formation parentale précoce dans des familles ayant des enfants de moins de trois ans. L'examen englobait sept études comportant des plans expérimentaux avec randomisation et groupes de contrôle. Les effets de l'intervention ont été estimés par des mesures du comportement perturbateur de l'enfant (p. ex., attitude antagoniste envers les adultes, absences injustifiées à l'école, agressivité) et de la délinquance (dans une seule étude). Les résultats varient relativement à l'efficacité de la formation parentale dans la prévention des problèmes de comportement chez l'enfant de moins de trois ans : quatre études n'ont relevé aucune preuve de cette efficacité, deux autres ont observé des effets bénéfiques et la dernière a constaté des effets bénéfiques pour la plupart, mais aussi certains effets nuisibles. Les sujets du groupe témoin avaient généralement reçu des services élémentaires, non intensifs. La seule étude qui comportait une évaluation de la délinquance a révélé des effets bénéfiques sur ce plan. Les auteurs recommandent la prudence dans l'interprétation de ces résultats, notamment en raison du nombre limité d'études rigoureuses et de l'ampleur modeste des effets positifs observés.

### **Formation à domicile ou dans la communauté de parents ayant des enfants plus âgés**

Selon Chamberlain et Reid (1998), le programme de placement familial à traitement multidimensionnel (MTFC) s'est avéré particulièrement efficace. Récidivistes chroniques et auteurs de délits graves, les jeunes hommes qui ont participé à ce programme avec leurs parents ont subi une thérapie individuelle (acquisition de compétences en résolution de problèmes) et familiale (p. ex., formation en gestion parentale), tandis que les sujets témoins recevaient ce que les auteurs ont appelé des soins collectifs (*group care*), une combinaison variable de thérapies collective, individuelle et familiale. Un an après la fin du programme, les participants au programme présentaient un taux de récidive moins élevé que les sujets témoins, à en juger par les arrestations effectuées par la police.



## **Thérapie multisystémique**

La thérapie multisystémique (TMS) constitue une approche de traitement multidimensionnelle s'appliquant à la famille, à l'école et à la communauté en vue de corriger un comportement antisocial grave chez le jeune (Henggeler et coll., 1998). Ce type de traitement, adapté aux besoins particuliers du jeune, diffère selon la personne. Il peut comprendre des interventions auprès du jeune, de la famille, des pairs, de l'école et de la communauté, ainsi qu'une formation parentale et le développement de compétences (*skill training*).

Au Missouri, 176 jeunes contrevenants, répartis de façon aléatoire, ont suivi la TMS ou une thérapie individuelle axée sur les problèmes personnels, familiaux et scolaires (Borduin et coll., 1995). Immédiatement après le traitement, les problèmes de comportement ont diminué, de l'avis de leur mère, chez ceux qui avaient achevé la thérapie multisystémique et augmenté chez ceux qui avaient achevé la thérapie individuelle. Quatre ans plus tard, seulement 29 % des jeunes contrevenants soumis à la TMS (ayant ou non porté à terme le programme) avaient été arrêtés, comparativement à 74 % des membres du groupe de thérapie individuelle.

À souligner toutefois qu'une évaluation indépendante de grande envergure de la TMS au Canada a conclu que cette approche ne réduisait pas efficacement le nombre de condamnations ultérieures, comparativement aux travaux communautaires supervisés par des agents de probation. La probabilité d'une condamnation était en effet de 10 % plus grande pour le groupe ayant suivi la TMS Leschied et Cunningham (2002).

## **Développement de compétences sociales chez l'enfant**

Parfois, les efforts de prévention de la délinquance et de la criminalité en milieu familial comportent un volet consacré au développement de compétences sociales chez l'enfant. Lösel et Beelmann (2003) ont effectué une revue systématique des effets du développement d'habiletés ou de compétences sociales chez l'enfant sur le comportement antisocial (y compris la délinquance). L'examen portait sur 55 études expérimentales avec randomisation et groupe de contrôle et comprenait 89 comparaisons entre le groupe expérimental et le groupe témoin. Une méta-analyse a révélé que les résultats étaient positifs dans presque la moitié des comparaisons, en faveur des enfants qui avaient bénéficié du traitement, l'ampleur des effets observés allant de faible à forte. Dans un cas sur dix seulement, les résultats étaient négatifs, c'est-à-dire que le groupe témoin avait mieux réussi que le groupe soumis au traitement. Les sujets témoins avaient généralement reçu des services élémentaires, non intensifs. Immédiatement après l'intervention, c'est sur la délinquance que l'effet était moins sensible, l'ampleur moyenne de l'effet pour tous les résultats avantageant la condition de traitement. Lors de suivis ultérieurs toutefois, les changements les plus significatifs ont été observés au niveau de la délinquance. La méta-analyse a également révélé que les programmes de développement des compétences sociales plus performants utilisaient une approche cognitive et comportementale avec des enfants plus âgés (de 13 ans et plus) et des groupes à haut risque présentant déjà des problèmes de comportement.



## **Prévention du crime dans les collectivités locales**

La plupart du temps, la prévention du crime dans les collectivités locales consiste en une combinaison de :

- a) la prévention par le développement social, visant à réduire l'influence des facteurs de risque, voire les causes profondes de la criminalité (Tremblay et Craig, 1995);
- b) la prévention situationnelle, qui s'emploie à limiter les occasions de commettre des crimes (Clarke, 1995b).

Cependant, il n'y a pas de consensus parmi les spécialistes sur le sens à donner à la prévention dans les collectivités locales et sur le type de programmes qui en fait partie (Bennett, 1996). Hope (1995, p. 21) définit la prévention du crime dans la communauté comme « des actions visant à modifier les conditions sociales jugées propices à la criminalité dans les communautés résidentielles ». Ces programmes, qui s'attaquent à la délinquance et à la criminalité, sont habituellement réalisés par l'entremise d'institutions sociales et d'organismes communautaires comme les familles, les associations, les églises et les clubs de jeunes (Hope, 1995, p. 21).

De récents examens effectués en vue d'évaluer l'efficacité des programmes de prévention du crime dans les collectivités locales (Sherman, 1997; Welsh et Hoshi, 2002; Welsh, 2003; et Hope, 1998) ont conclu que, jusqu'à maintenant, cette approche ne peut pas être considérée comme efficace. Aussi décevant que cela puisse paraître, un tel résultat est important d'un point de vue politique, dans la mesure où il nous amène à considérer d'autres programmes de prévention dont l'efficacité est confirmée par la recherche. Notons que conclure à l'absence de preuves de l'efficacité d'un programme ne revient en aucun cas à affirmer que rien ne fonctionne et qu'il faut abandonner les efforts de prévention du crime et de la délinquance dans les collectivités locales. En fait, trois types de programmes communautaires sont considérés comme étant prometteurs dans la prévention du crime :

- a) les programmes d'intervention auprès des gangs qui visent à réduire la cohésion entre les gangs et les jeunes qui en font partie;
- b) le mentorat communautaire;
- c) les activités récréatives parascolaires (Welsh et Hoshi, 2002; Welsh, 2003).

### **L'intervention auprès des gangs**

Le programme *Gun Project* ou *Operation Ceasefire* de Boston figure parmi les programmes d'intervention auprès des gangs qui ont connu le plus de succès (Braga et coll., 2001). Ce programme emploie une stratégie antigang axée sur la réduction de l'accès à des les armes à feu. Selon Kennedy et coll. (1996, p. 165), cette approche multidisciplinaire « ne vise pas à éliminer les gangs en tant que tels, ou à prévenir tout crime commis par un gang; elle sera explicitement centrée sur la violence et la prévention de la violence ». L'intervention comprend deux grands volets : premièrement, une action policière visant directement les trafiquants d'armes à feu illégales qui fournissent des armes

aux jeunes; et deuxièmement, de très forts moyens de dissuasion visant à éviter la violence commise par des gangs (Braga et coll., 2001, p. 199). Pour contrer la violence, on a utilisé tous les moyens disponibles : du démantèlement de marchés de la drogue à la signification de mandats, en passant par le respect rigoureux des conditions de probation et les arrestations pour inconduite (Kennedy, 1997). Le message du groupe de travail du programme *Ceasefire* était parfaitement clair : « Nous sommes prêts, nous veillons, nous attendons : à qui le tour? » (Kennedy, 1998). La stratégie du groupe ciblait tous les quartiers de la ville où sévissaient des gangs et ne comportait pas de quartiers de comparaison. Par conséquent, l'analyse des effets de l'intervention en ville de Boston s'est limitée à une comparaison « avant – après ». De plus, on a comparé, sur une même période, les tendances de la fréquence des homicides commis par des jeunes à Boston et de ceux qui sont commis dans trente-neuf autres grandes villes américaines.

La comparaison « avant – après » a révélé une baisse de 69 % du nombre mensuel moyen de victimes d'homicides commis par des jeunes dans toute la ville de Boston. L'intervention a également eu comme résultat une baisse statistiquement significative du nombre mensuel moyen de voies de fait avec arme à feu à l'échelle de la ville (Braga et coll., 2001) et d'actes de violence commis par des gangs en général (Kennedy et coll., 1996). La comparaison entre Boston et d'autres villes de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que de grandes villes à travers les États-Unis, suggère que la diminution du nombre d'homicides est attribuable à l'opération *Ceasefire* (Braga et coll., 2001).

### **Mentorat communautaire**

Dans ce type de programme, des personnes bénévoles passent généralement du temps avec des jeunes exposés à la délinquance, au décrochage scolaire, à l'échec scolaire et à d'autres problèmes sociaux. Le rôle des mentors consiste à adopter une « attitude coopérative, exempte de jugements, et à se comporter comme des modèles » (Howell, 1995, p. 90).

Le programme *Quantum Opportunities (QOP)* est l'un des programmes de mentorat communautaire qui a le mieux réussi à prévenir le crime (Hahn, 1999). Ce programme a été mis en œuvre dans cinq villes des États-Unis, une ayant renoncé à continuer dans cette voie par la suite. À chaque endroit, 25 jeunes bénéficiaient du programme et 25 autres faisaient partie du groupe témoin. Le but premier du programme consistait à améliorer le cheminement de vie de jeunes défavorisés et vulnérables pendant leurs études secondaires. Le programme a duré quatre ans, ou jusqu'à la 12<sup>ème</sup> année, et a été conçu de façon à offrir aux participants trois occasions de « percer » :

- a) des activités éducatives (enseignement par des pairs, formation par ordinateur et aide aux devoirs);
- b) des activités sociales (bénévolat dans des projets communautaires);
- c) des activités de développement (programmes éducatifs axés sur la vie courante et la dynamique familiale, ainsi que la planification des études collégiales et de la carrière).

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

Le programme offrait aux étudiants un encouragement pour leurs réalisations dans ces trois domaines, sous la forme de primes et de bourses d'étude. Ces mesures incitatives visaient, à court terme, la motivation à terminer leurs études secondaires et, à long terme, la réussite dans leurs études et dans la société. Les mentors recevaient également des primes et des gratifications, les récompensant d'avoir retenu l'intérêt des jeunes pour le programme.

Une évaluation effectuée six mois après la fin du programme a permis de conclure que les jeunes du groupe expérimental couraient moins le risque d'être arrêtés que ceux du groupe témoin (17 % contre 58 %). D'autres effets importants ont été observés. Par exemple, les participants au *QOP* avaient une plus grande probabilité (a) d'obtenir un diplôme secondaire que les jeunes du groupe témoin (63 % contre 42 %), (b) de poursuivre leurs études (42 % contre 16 %) et (c) de ne pas décrocher (23 % contre 50 %) (Hahn, 1994).

### **Activités parascolaires**

Ce type de programme est fondé sur la conviction que si l'on procure aux jeunes des activités prosociales après l'école, on peut diminuer les comportements délinquants dans la communauté. Les programmes parascolaires ciblent un éventail de facteurs favorisant la délinquance, comme la marginalisation et les liens avec des camarades délinquants. Bien que les activités récréatives ne soient pas la seule forme de programmes parascolaires (pensons, par exemples, aux haltes accueil, aux groupes de danse et aux services de tutorat), elles jouent un rôle important dans la vie des jeunes, surtout qu'un grand nombre d'entre eux n'a pas accès aux sports organisés et à d'autres loisirs.

L'un des programmes parascolaires les plus performants s'est déroulé à Ottawa, au Canada (Jones et Offord, 1989). Implanté dans un complexe de logements sociaux, ce programme a offert à des enfants de cinq à quinze ans, venant de familles à faible revenu, la possibilité de participer à des activités parascolaires pour y apprendre des sports, la musique, la danse, les savoir-faire d'éclaireur et autres habiletés non sportives. Le programme intitulé *Participate and Learn Skills* ou *PALS* (Participe et apprends) visait à accroître le niveau de compétence des enfants dans des activités de leur choix et à les intégrer à d'autres activités au sein de la communauté. Le programme *PALS* repose sur le principe selon lequel le développement des habiletés dans les sports, la musique, la danse et autres activités peut avoir une incidence sur d'autres aspects de la vie des jeunes, notamment sur les attitudes et les comportements prosociaux, ce qui les aide à éviter la délinquance.

Le groupe des participants au programme a été comparé aux enfants résidant dans un autre complexe de logements sociaux, où le traitement n'était pas offert. Les enfants du groupe expérimental ont obtenu de meilleurs résultats que ceux du groupe témoin, ceci sur divers plans. C'est sur la délinquance que le programme a produit l'effet le plus marqué. Au cours des 32 mois du programme, dans la catégorie d'âge admissible, le nombre mensuel moyen de jeunes appréhendés par la police était de 80 % moins élevé dans le groupe expérimental que dans le groupe témoin, soit 0,2 contre 1,0. Cet effet statistiquement significatif a quelque peu diminué dans les 16 mois qui ont suivi l'intervention : le rapport est passé à 0,5 contre 1,1. Il y a lieu de penser que les effets du programme ont tendance à s'estomper. On a constaté par ailleurs des gains substantiels dans l'acquisition de compétences,

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

mesurée par le nombre d'étapes franchies dans une activité, et dans l'intégration des enfants du groupe expérimental au sein de la communauté, par rapport à ceux du groupe témoin. Si les participants au programme ont également acquis une plus grande estime de soi, on n'a pas observé de changement notable dans leur comportement à l'école ou à la maison.

### **Prévention du crime en milieu scolaire**

L'école est un contexte social primordial pour la prévention du crime, des premières aux dernières années d'études (Elliott et coll., 1998). Toutes les écoles s'efforcent de former des membres dynamiques et productifs de la société. Selon Gottfredson et coll. (2002b, p. 149), les « étudiants qui sont impulsifs, ont un faible sentiment d'appartenance à leur école, accordent peu d'importance aux objectifs scolaires et croient peu à la validité des règles de comportement habituelles, risquent davantage de commettre des crimes que ceux qui ne présentent pas ces caractéristiques ». Le rôle de l'école dans le contrôle des facteurs de risques et dans la prévention du crime dans la communauté se distingue des mesures prises pour faire de l'école elle-même un lieu sécuritaire. Dans ce dernier cas, une école peut adopter une approche qui met surtout l'accent sur la sécurité et prendre des mesures comme l'installation de détecteurs magnétiques, la présence policière et les caméras de surveillance d'un système de TVCF.

Trois types de programmes mis en œuvre en milieu scolaire sont considérés comme étant efficaces pour la prévention du crime dans la communauté:

- a) la gestion scolaire et le maintien de la discipline;
- b) les interventions établissant des normes ou des attentes sur le plan du comportement;
- c) l'enseignement de la maîtrise de soi ou de compétences sociales par des méthodes cognitives et comportementales (Gottfredson et coll., 2002a).

Les résultats de la méta-analyse indiquent que les programmes de gestion scolaire et de maintien de la discipline réussissent le mieux à prévenir le crime : l'ampleur moyenne de l'effet observé, évaluée à 0,27, correspond approximativement à une réduction significative de 14 % de l'activité criminelle, soit l'écart entre le groupe témoin (50 %) et le groupe expérimental (36 %). L'ampleur moyenne de l'effet du développement de la maîtrise de soi ou de compétences sociales par des méthodes cognitives et comportementales s'élevait à 0,08, ce qui correspond à une baisse non significative d'environ 4 % de l'activité criminelle, soit l'écart entre le groupe témoin (50 %) et le groupe expérimental (46 %). Il a été impossible de calculer l'ampleur moyenne de l'effet des interventions axées sur l'établissement de normes ou d'attentes relatives au comportement (Gottfredson et coll., 2002a).

Tous les programmes de ce type ont par ailleurs démontré leur efficacité dans la prévention de la consommation d'alcool ou d'autres drogues, de comportements antisociaux et, dans le cas de l'enseignement de la maîtrise de soi ou de compétences sociales, du décrochage scolaire et de l'absentéisme.

## **Gestion scolaire et maintien de la discipline**

Le projet *PATHE* (*Positive Action Through Holistic Education*) offre un exemple de bonne pratique, faisant appel à la gestion scolaire et au maintien de la discipline, pour améliorer la situation en milieu scolaire et diminuer les troubles et la criminalité qui s'y produisent (Gottfredson, 1986). Le projet *PATHE* a été implanté dans quatre écoles secondaires de premier et de second cycle dans le comté de Charleston, en Caroline du Sud. Ce programme poursuivait quatre objectifs: (1) renforcer la volonté des élèves de poursuivre leurs études, (2) offrir une expérience positive de l'école, (3) stimuler l'attachement au milieu scolaire et (4) améliorer le taux de participation aux activités scolaires. En augmentant le sentiment d'appartenance et la valorisation de l'élève, le projet visait à favoriser une expérience positive de l'école. Une évaluation multi-site du projet a révélé une baisse significative de 16 % de l'activité criminelle dans les écoles où le projet avait été implanté, par rapport aux écoles du groupe témoin. Selon Gottfredson et coll. (2002a, p. 75, tableau 4.5), le projet a également donné lieu à une baisse marquée de la consommation d'alcool et de stupéfiants (17 %) et des comportements antisociaux (8 %).

## **Interventions établissant des normes ou des attentes sur le plan du comportement**

Ce type de programme de prévention du crime en milieu scolaire transmet aux élèves (et parfois aux enseignants ou à d'autres personnes) une vision claire des comportements acceptables et inacceptables à l'école et cible les facteurs de risques liés à la criminalité.

L'intimidation à l'école représente l'un des facteurs importants qui mènent à la délinquance et, plus tard, à des comportements criminels (Farrington, 1993). Plusieurs programmes en milieu scolaire ont réussi à contrer efficacement l'intimidation. Le plus connu d'entre eux, réalisé en Norvège (Olweus, 1994), visait à sensibiliser les enseignants, les parents et les enfants à l'intimidation, à mieux les renseigner et à réfuter les mythes à ce sujet. Une brochure de 30 pages, distribuée dans toutes les écoles de Norvège, décrivait les faits connus sur l'intimidation et proposait aux écoles et aux enseignants des mesures appropriées pour la contrer. En outre, les écoles disposaient d'une présentation vidéo de 25 minutes sur l'intimidation. Parallèlement, les écoles ont distribué à tous les parents un dépliant de quatre pages fournissant des renseignements et des conseils sur l'intimidation. Enfin, tous les enfants ont rempli anonymement des questionnaires d'autoévaluation sur l'intimidation.

Une évaluation du programme a été réalisée dans la ville de Bergen. Au cours d'une journée conférence organisée à cet effet, chacune des 42 écoles participantes a reçu des informations sur les résultats de l'enquête par questionnaire, notamment sur le nombre d'agresseurs et de victimes. En outre, on a incité les enseignants à discuter d'intimidation en classe, à l'aide de présentations vidéo et d'exercices de simulation, et à établir des règles explicites sur l'intimidation (p. ex., signaler les cas d'intimidation, ne tolérer aucune forme d'intimidation, aider les victimes et faciliter l'intégration des enfants laissés à l'écart). On a aussi encouragé les enseignants à mieux contrôler et surveiller les enfants, surtout sur les terrains de jeux. Le programme a réussi à réduire de moitié les cas d'intimidation.

## **Enseignement de la maîtrise de soi ou de compétences sociales par des méthodes cognitives et comportementales**

La stratégie la plus courante employée pour la prévention du crime en milieu scolaire consiste à donner une formation générale aux élèves. Elle comprend des moyens d'action très divers, comme « fournir [aux élèves] des informations pertinentes, les sensibiliser davantage aux mauvaises influences sur leur comportement, élargir leur capacité à reconnaître une situation risquée ou potentiellement dangereuse et à réagir en conséquence, leur faire mieux apprécier la diversité dans la société, augmenter leur force morale » (Gottfredson et coll., 2002a, p. 63). L'ajout d'une dimension cognitive et comportementale (p. ex., le recours à des indices, aux rétroactions, à la répétition ou à la simulation) semble jouer un rôle déterminant dans l'efficacité des programmes d'enseignement de la maîtrise de soi et de compétences sociales.

L'étude longitudinale expérimentale de Montréal est l'un des meilleurs programmes en milieu scolaire en ce qui concerne les effets observés sur la criminalité (Tremblay et coll., 1996). Ce programme a recours à l'acquisition de compétences chez l'enfant et à des techniques d'entraînement aux habiletés parentales. Tremblay et ses collègues (1996) ont sélectionné 300 garçons perturbateurs (agressifs/hyperactifs) âgés de six ans et provenant de quartiers montréalais défavorisés sur le plan socio-économique, répartis de façon aléatoire entre le groupe expérimental et le groupe témoin. À un âge variant entre sept et neuf ans, les enfants appartenant au groupe expérimental ont suivi un apprentissage conçu pour développer les aptitudes sociales et la maîtrise de soi. L'accompagnement (*coaching*), les pairs modèles, les jeux de rôle et le renforcement (*reinforcement contingencies*) sont autant de moyens utilisés dans des séances par petits groupes où l'on discutait de « comment aider », « quoi faire quand on est fâché » et « comment réagir devant les taquineries ». En outre, les parents ont suivi une formation basée sur les techniques d'entraînement à la gestion parentale mises au point par Patterson (1982) à l'*Oregon Social Learning Center*. À l'âge de 12 ans, donc six ans après le début du projet, les garçons du groupe expérimental avaient commis moins de cambriolages et de vols que ceux du groupe témoin, ils risquaient moins de se soûler ou de se trouver mêlés à des bagarres, et avaient mieux réussi dans leurs études. Entre 10 et 15 ans, les indices de délinquance des garçons du groupe expérimental étaient inférieurs à ceux observés dans le groupe témoin, et ceci à chaque âge. À noter que les différences constatées entre les deux groupes sur le plan du comportement antisocial ont augmenté à mesure que le suivi progressait.

## **Prévention du crime dans les espaces publics et privés**

La prévention du crime dans des lieux spécifiques comprend des interventions ciblant des espaces publics ou privés (p. ex., une maison, un magasin, un parc de stationnement, des gares et arrêts d'autobus ou un coin de rue) ainsi que les moyens de transports en commun (les autobus ou le métro), reconnus pour leur taux de criminalité élevé. Les fondements scientifiques de cette approche reposent sur les résultats de recherches épidémiologiques, qui démontrent qu'une faible proportion de personnes, d'endroits, d'heures de la journée, de situations est responsable d'une part importante et disproportionnée de crimes graves. À



## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

titre d'exemple, on estime que, pour l'ensemble des États-Unis, 60 % des crimes ont lieu dans 10 % des espaces publics ou privés (Eck, 2002, p. 242).

La prévention du crime dans les espaces publics relève dans la plupart des cas de la prévention situationnelle, définie comme une « approche préventive fondée, non pas sur l'amélioration de la société ou de ses institutions, mais simplement sur la réduction des occasions de commettre un crime » (Clarke, 1992b, p. 3). La prévention situationnelle tire ses origines de la théorie des opportunités, qui considère que le contrevenant est « fortement influencé par des occasions et des incitatifs environnementaux et s'adapte très facilement aux changements de situation » (Clarke, 1995a, p. 57). Pour arriver à diminuer les occasions de commettre un crime, il faut essentiellement modifier ou manipuler l'environnement, en prenant un certain nombre de mesures, notamment augmenter l'effort à faire et le risque à courir, diminuer la gratification anticipée ou susciter un sentiment de culpabilité ou de honte (Clarke et Homel, 1997) chez les personnes qui envisagent de commettre un crime.

Trois types de programmes de prévention dans les espaces publics sont considérés comme étant efficaces pour la prévention du crime :

- a) la lutte contre les nuisances sociales;
- b) les caméras de surveillance par TVCF;
- c) un meilleur éclairage de rue (Eck, 2002; Farrington et Welsh, 2002a; Welsh et Farrington, 2004a, b).

### **La lutte contre les nuisances sociales**

La lutte contre les nuisances sociales est axée sur le recours au droit civil pour contenir la revente de drogues au détail et les problèmes que de telles transactions comportent en matière de criminalité dans les quartiers résidentiels. L'analyse de l'impact de ces mesures sur les marchés de la drogue et les crimes connexes (Eck, 2002) a été effectuée à partir de quatre programmes ayant fait l'objet d'une évaluation rigoureuse, dont deux études avec randomisation et groupe témoin. Chacun de ces programmes a fourni la preuve de son efficacité, en contribuant à une diminution significative de la fréquence des crimes liés aux stupéfiants.

À Oakland en Californie, Mazerolle et coll. (1998) ont mené une étude expérimentale avec randomisation pour mesurer l'effet de mesures de droit civil sur le contrôle des nuisances sociales, comparativement aux mesures répressives utilisées par les services de police (surveillance, arrestations, interrogatoires sur le terrain). Parmi les mesures considérées, mentionnons les suivantes : la collaboration entre les forces policières et les représentants municipaux pour inspecter les propriétés où se produisent des méfaits liés aux stupéfiants; les pressions exercées sur les propriétaires pour qu'ils nettoient leurs propriétés délabrées; les interdictions de passage; l'application des dispositions du droit civil et des règlements municipaux; les poursuites criminelles contre les propriétaires qui n'ont pas répondu aux citations de droit civil. L'observation de pâtés de maisons a révélé que les conditions se sont améliorées dans les espaces où avait eu lieu l'intervention, en comparaison avec les

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

espaces de contrôle. Le nombre moyen de revendeurs de drogue de sexe masculin a diminué de trois à deux dans les secteurs expérimentaux, tandis qu'il a augmenté de 5 à 22 dans les secteurs de contrôle.

### **Caméras de surveillance**

Welsh et Farrington (2004a) ont effectué une revue systématique et une méta-analyse des effets de la surveillance électronique sur le taux de criminalité. L'examen englobait 22 études, présentant au moins un plan expérimental avec des mesures avant et après l'intervention, dans des quartiers expérimentaux et des quartiers de contrôle. Les auteurs ont, par ailleurs, utilisé le même procédé pour analyser les effets d'un meilleur éclairage de rue. Il n'y a eu jusqu'ici aucune étude expérimentale avec randomisation portant sur des caméras de STVCF ou sur un meilleur éclairage de rue. L'installation de caméras de STVCF a eu un effet significatif et positif sur le taux de criminalité, soit une diminution globale de 21 % du nombre de crimes dans les quartiers expérimentaux, comparativement aux quartiers de contrôle. Dans les trois principaux milieux où l'effet des caméras a été évalué (centre-ville ou logements sociaux, installations de transport en commun et parcs de stationnement), la plus forte diminution de la criminalité a été observée dans les parcs de stationnement, soit une baisse de 44 % dans les quartiers expérimentaux comparativement aux quartiers de contrôle. Il importe de noter que le succès des stratégies basées sur la surveillance électronique dans les parcs de stationnement se limitait aux crimes liés aux véhicules (seul type d'infraction mesuré) et que toutes les stratégies examinées (n=5) incluaient d'autres interventions, comme l'amélioration de l'éclairage ou la présence d'agents de sécurité. L'efficacité des caméras de STVCF dans des parcs de stationnement s'explique peut-être par le fait qu'un ensemble d'interventions visaient un type de crime précis. De plus, les chercheurs ont découvert que cette stratégie de prévention du crime était beaucoup plus efficace au Royaume-Uni qu'aux États-Unis. (Welsh et Farrington, 2004b).

### **Meilleur éclairage de rue**

Farrington et Welsh (2002) ont également effectué une revue systématique et une méta-analyse des effets exercés par un meilleur éclairage de rue sur le taux de criminalité. L'examen englobait 13 études. Les chercheurs ont découvert qu'un meilleur éclairage de rue était efficace contre la criminalité dans des espaces publics et réduisait globalement le taux de criminalité de 22 % dans les quartiers expérimentaux, en comparaison avec les quartiers de contrôle. Dans les trois principaux milieux où l'effet de l'éclairage de rue a été évalué (centre-ville, zones résidentielles ou zones de logements sociaux et parcs de stationnement), la plus forte diminution du crime a été observée dans le centre-ville, soit une baisse de 32 % dans les quartiers expérimentaux par rapport aux quartiers de contrôle. Dans les zones résidentielles et les zones de logements sociaux, le taux de criminalité a diminué de 18 % dans les quartiers expérimentaux, en comparaison avec les quartiers de contrôle. À l'instar des caméras de STVCF, l'efficacité d'un meilleur éclairage de rue dans la prévention du crime était beaucoup plus grande au Royaume-Uni qu'aux États-Unis. D'autres analyses ont révélé que la surveillance électronique était plus efficace en



**L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**  
FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

combinaison avec un meilleur éclairage de rue (intervention secondaire) et lorsqu'elle ciblait les crimes liés aux véhicules (Welsh et Farrington, 2004b).

## **DÉVELOPPEMENTS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE**

Au cours des dernières années, plusieurs développements importants ont contribué à faire progresser l'approche scientifique de la prévention du crime. Il s'agit, en premier lieu, de progrès dans le domaine de la recherche en évaluation, notamment de la méthodologie des revues systématiques. Des progrès ont également été accomplis dans l'évaluation des recherches sur l'efficacité des programmes de prévention, que ce soit des études de grande envergure ou des revues plus restreintes, visant une mesure particulière de prévention (p. ex., le mentorat), voire un type de crime particulier (p. ex., les vols avec effraction). Moins nombreux ont été par contre les efforts déployés pour combler l'écart entre la recherche et les politiques ou les pratiques au moyen d'analyses de l'utilisation des résultats issus de la recherche ou de l'utilisation de la recherche scientifique pour changer les politiques publiques en matière de prévention. Ce constat n'est pas surprenant, étant donné que l'approche scientifique de la prévention du crime est relativement nouvelle.

Dans le présent chapitre, il est tout d'abord question du rôle que joue le groupe pour la justice et la prévention du crime du Collectif Campbell, organisme qui est aux avant-postes, à l'échelle internationale, du développement en ce qui concerne l'approche scientifique de la prévention du crime. Suivra une vue d'ensemble succincte des démarches entreprises dans différents pays pour faire progresser la prévention du crime basée sur la recherche scientifique.

### **Le groupe Crime et Justice du Collectif Campbell**

Le Collectif Campbell, qui porte le nom du renommé psychologue Donald T. Campbell, spécialiste en psychologie expérimentale (Campbell, 1969), a été mis sur pied dans le dessein de préparer, de mettre à jour et de diffuser les recherches sur les effets d'interventions préventives relevant des sciences sociales, des sciences de l'éducation, du travail social et de l'aide sociale, ainsi que la sécurité publique. Le groupe Crime et Justice du Collectif Campbell a pour mandat de préparer et de mettre à jour les revues systématiques des résultats de programmes de prévention du crime et d'en faciliter l'accès en ligne à ceux qui élaborent et appliquent les politiques publiques, aux chercheurs, aux médias et au grand public.

### **De Cochrane à Campbell**

En 1993, la Collaboration Cochrane s'est donné comme objectif de préparer, de mettre à jour et de diffuser les revues systématiques de recherches sur les effets des interventions dans le domaine des soins de santé et de la médecine. Cet organisme a créé des groupes de coopération (GEC) chargés de superviser la préparation et la mise à jour des revues systématiques dans des domaines spécifiques, comme les maladies cardiaques, les maladies infectieuses et le cancer du sein. Le Groupe Cochrane sur les traumatismes prépare, par exemple, des examens systématiques portant sur la prévention et le traitement de traumatismes et sur la réadaptation qui s'ensuit. Toutes les revues produites par ces groupes suivent un schéma uniforme, avec un même niveau de détail et de cohérence dans la

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

présentation. Elles sont mises à la disposition du public par l'entremise de la *Cochrane Library*, une publication trimestrielle en ligne.

Le succès de la Collaboration Cochrane sur le plan de l'évaluation des interventions en matière de soins de santé a amené d'autres pays à envisager la création d'une infrastructure comparable, qui permettrait l'examen systématique de recherches portant sur les effets des interventions dans les domaines de l'aide sociale, de l'éducation et de la sécurité publique. Après plusieurs rencontres exploratoires, le Collectif Campbell a officiellement été créé en février 2000, au cours d'une réunion à l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie.

À l'instar de la Collaboration Cochrane, le Collectif Campbell s'efforce de préparer des revues rigoureuses et systématiques de preuves fournies par la recherche scientifique sur les bonnes pratiques préventives. En tenant compte du fait que le domaine de l'évaluation évolue constamment, le Collectif Campbell a pris l'engagement d'actualiser périodiquement les revues systématiques. Intégré dans un réseau international, le Collectif est à même de couvrir les études d'évaluation pertinentes menées à l'étranger et veille à ce que leurs résultats soient traduits, disponibles et diffusés à l'échelle mondiale.

### **Le groupe Crime et Justice**

Lors de la réunion tenue à Philadelphie, le Collectif Campbell a nommé un comité directeur chargé de coordonner les travaux du groupe Crime et Justice. Le groupe compte actuellement dix-sept membres venant de treize pays, dont le Canada. Il a pour mission de superviser la préparation, la mise à jour et la diffusion de revues systématiques relatives aux recherches les plus rigoureuses sur les effets de la prévention du crime. Les examens sont centrés sur les interventions destinées à prévenir la délinquance et le crime (priorité actuelle du groupe), ainsi que sur les interventions visant à améliorer la gestion et le fonctionnement du système de justice pénale.

Le groupe supervise actuellement des revues systématiques couvrant des sujets aussi divers que l'éducation des parents, les couvre-feux pour adolescents, les camps de type militaire, le maintien de l'ordre dans les secteurs « chauds », la surveillance électronique et les solutions de rechange à l'incarcération offertes dans la communauté. Au moment du présent rapport, trente-six titres de revues systématiques avaient été déposés auprès du groupe.

Les revues systématiques ne sont souvent effectuées que ponctuellement, au gré du temps disponible, des moyens financiers et de l'intérêt. Cette façon de faire constitue un obstacle de taille à la réalisation des objectifs de ce groupe, notamment en ce qui concerne l'actualisation des examens menés dans les domaines de la criminologie et de la justice pénale. Les revues imprimées traditionnelles ne disposent pas toujours des moyens nécessaires et ne sont pas toujours intéressées à mettre à jour les examens après leur parution. À mesure que les revues existantes perdent de leur actualité, les organismes de financement subventionnent souvent un autre groupe de chercheurs qui recommence à zéro, en répertoriant et analysant des études qui, la plupart du temps, ont déjà été examinées. Généralement, les chercheurs ne sont pas prêts à partager leurs données brutes

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :** FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

ou codées, ce qui empêche les connaissances de se développer de façon cumulative. Les résultats de nouveaux examens ne sont pas nécessairement inutiles, mais ils constituent à ne pas en douter un gaspillage de ressources et de travail.

Le groupe prévoit corriger cette situation en actualisant les revues systématiques disponibles tous les deux ou trois ans. Ces mises à jour tiendront compte de nouvelles études, de critiques pertinentes et des progrès en matière de méthodologie. L'un des moyens employés par le groupe pour s'assurer que les examens systématiques soient tenus à jour régulièrement, consiste à exiger des chercheurs qui s'engagent dans la réalisation d'une revue systématique, une actualisation périodique des résultats de leur travail. Le groupe prévoit aussi faciliter la mise à jour de ces examens en établissant des liens entre les organismes de financement et les chercheurs, car le manque de fonds est le principal responsable de ce problème.

Tout comme les groupes de la Collaboration Cochrane, le groupe du Collectif Campbell intervient pour apporter aux personnes qui élaborent ou appliquent les politiques publiques et aux autres intéressés des données fiables et actuelles sur les moyens les plus efficaces de prévenir le crime. À l'heure actuelle, les revues systématiques sont diffusées ou publiées dans des médias très divers, comme les rapports gouvernementaux, les revues spécialisées, les documents Web et les publications en ligne. Ces médias adoptent chacun des règles, une structure, un jargon, des termes techniques, des procédés d'examen de la qualité, voire le soin apporté aux détails et à la précision qui leur sont propres. La publication en ligne de la base de données *C2-RIPE (Campbell Collaboration Reviews of Interventions and Policy Effects Database)* permettra d'uniformiser le mode de présentation des revues systématiques. Cette nouvelle ressource sera à même d'offrir un accès plus aisé et des données plus récentes à tous ceux qui ont en ont besoin pour prendre des décisions fondées et pertinentes.

### **États-Unis**

La publication du célèbre rapport *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising* (Sherman et coll., 1997) a éveillé l'intérêt des États-Unis et d'autres pays envers la création d'une approche scientifique de la prévention du crime. Ce rapport, qui a coûté près de quatre milliards de dollars américains, a été financé par le Congrès américain pour produire une évaluation indépendante et scientifiquement rigoureuse des programmes de prévention subventionnés par le gouvernement fédéral. À l'aide d'une échelle élaborée pour mesurer la qualité de la méthodologie utilisée dans l'évaluation des programmes, en combinaison avec la méthode du décompte des résultats (voir plus haut), le rapport présente des conclusions sur les effets de toute une gamme de mesures de prévention du crime, allant des programmes pour la petite enfance aux traitements en milieu correctionnel. Selon le *New York Times*, ce rapport était « la plus vaste étude jamais menée sur la prévention du crime » (Butterfield, 1997, p. A20).

Avant la publication du rapport Sherman (Sherman et coll., 1997), David Hawkins et Richard Catalano (1992) ont élaboré un programme fédéral intitulé *Communities That Care (CTC)*, fournissant à la fois un modèle de planification de la prévention du crime dans les

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :** FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

communautés locales et les résultats de recherches sur les moyens les plus efficaces de prévenir le crime en fonction des besoins d'une communauté donnée. Le programme *CTC* existe encore aujourd'hui aux États-Unis (Harachi et coll., 2003), une répétition de ce programme étant actuellement en cours d'évaluation au Royaume-Uni. *Blueprints for Violence Prevention* est un autre programme financé par le gouvernement fédéral, mis sur pied pour aider les autorités locales à utiliser les moyens les plus efficaces dans la prévention de crimes violents et pour reproduire (*replicate*) ces programmes dans l'ensemble du pays. Pour être jugés efficaces, les projets doivent se conformer à un ensemble de normes scientifiques strictes, semblables à celles qui sont énoncées dans Sherman *et al.* (1997). Jusqu'à présent, le programme a identifié onze programmes efficaces et vingt-trois programmes prometteurs, dont certains ciblent des contrevenants sortant de prison (Mihalic et Irwin, 2003; Mihalic et coll., 2004).

Plus récemment, d'autres événements ont contribué à consolider le rôle de la prévention scientifique du crime aux États-Unis, notamment la création du groupe Crime et Justice du Collectif Campbell en l'an 2000. Ce groupe, comme par ailleurs le Collectif Campbell, a ses bureaux au département de criminologie de l'Université de Pennsylvanie et au Jerry Lee Center of Criminology à Philadelphie. Tel qu'indiqué plus haut, il s'agit d'une structure institutionnelle d'envergure non seulement nationale (aux États-Unis), mais aussi internationale. Une autre étape importante au niveau institutionnel a été la mise en œuvre, à Washington (DC) en 2001, d'une politique consistant à « promouvoir l'élaboration de mesures gouvernementales reposant sur des données qui fournissent la preuve de l'efficacité d'un programme » (*Coalition for Evidence-Based Policy*, 2005). En outre, les travaux de Lawrence Sherman (Sherman, 1998; 2003b; Sherman et coll., 2002), de David Farrington (Farrington, 2003b; Farrington et Welsh, 2001) et de David Weisburd (Weisburd et Eck, 2004; Weisburd et coll., 2003) ont influencé la politique du gouvernement américain en matière de criminalité et façonné le débat sur les bases théoriques d'une approche scientifique de la prévention, sur les applications au niveau de la recherche et sur leur importance pour les politiques publiques. Certains de ces travaux sont le fruit de la conférence annuelle *Jerry Lee Crime Prevention Symposia*, qui réunit des criminologues éminents de partout dans le monde et des hauts responsables de la politique américaine pour faire progresser la prévention scientifique du crime.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un nouveau développement, il faut reconnaître que les États-Unis sont le seul pays au monde à poursuivre un programme de recherche sur l'évaluation des programmes de prévention du crime au moyen des méthodes les plus rigoureuses : programme qui constitue la pierre angulaire d'une approche scientifique de la prévention. Ce qui est nouveau, par contre, ce sont des projets ayant pour objectif le transfert des connaissances acquises dans ce domaine, en les rendant accessibles aux praticiens et aux responsables des politiques publiques. (Crime and Justice Institute, 2004; Taxman et coll., 2004). C'est là l'un des grands thèmes qu'abordera cette année la conférence sur la recherche et l'évaluation du *National Institute of Justice*, intitulée « Politiques et pratiques basées sur les résultats de la recherche scientifique ».

## Angleterre et Pays de Galles

Au cours des dernières années, l'Angleterre et le Pays de Galles ont accordé plus d'importance à la prévention scientifique du crime, grâce surtout au Programme de réduction de la criminalité (PRC) du gouvernement britannique, réalisé entre 1999 et 2002, au coût de 250 millions de livres sterling (388 000 000 \$US). Le PRC est issu d'une conférence tenue à Londres en 1997 et d'un rapport subséquent, s'inspirant du modèle de Sherman (Sherman et coll., 1997), sur l'efficacité et la rentabilité des programmes de prévention de la criminalité (Goldblatt et Lewis, 1998). Géré par le Home Office, le PRC avait pour principal objectif de « réduire le crime et les nuisances sociales au moyen d'une stratégie efficace basée sur les résultats de la recherche scientifique [...], et plus particulièrement de promouvoir l'innovation, afin d'augmenter substantiellement les connaissances sur l'efficacité et la rentabilité des mesures mises en œuvre, et de favoriser l'assimilation progressive des nouvelles connaissances en matière de bonnes pratiques» (Dhiri et coll., 2001, p. 179, 181).

Parmi les actions entreprises en vertu du PRC, mentionnons :

1. la mise sur pied et l'évaluation indépendante de nombreux programmes visant à réduire la récurrence de vols avec effraction dans des résidences, la violence conjugale, la violence envers les femmes et d'autres formes de criminalité considérées comme prioritaires;
2. la création du *Centre for Criminal Justice Economics and Psychology* de l'Université de York voué aux études d'évaluation économiques en matière de crime et de justice;
3. des recherches sur l'application des principes de la prévention basée sur la recherche scientifique (Tilley et Laycock, 2002);
4. des revues systématiques sur les effets de la surveillance électronique par télévision en circuit fermé (TVCF) et d'un meilleur éclairage des rues (Farrington et Welsh, 2002a; Welsh et Farrington, 2002);
5. le financement du groupe Crime et Justice du Collectif Campbell pour des projets de recherche fondamentale et pour des revues systématiques spécifiques;
6. la réalisation d'une étude expérimentale avec randomisation, la première au pays en vingt-cinq ans (Farrington, 2003a), notamment d'un programme multisite de justice réparatrice dirigé par Lawrence Sherman et Heather Strang (voir Sherman, 2003c).

Malgré ces réalisations, on a reproché au PRC de ne pas avoir atteint son objectif premier, c'est-à-dire l'utilisation d'une approche fondée sur la recherche pour orienter les politiques publiques et les pratiques vers les moyens les plus efficaces de réduire la criminalité (voir, p. ex., Maguire, 2004). Depuis la fin du programme, toutefois, la prévention scientifique du crime continue de jouer un rôle important dans la politique britannique en matière de prévention. D'une part, on encourage les milieux concernés à utiliser des moyens, dont l'efficacité a été confirmée par la recherche, d'autre part on les incite à accentuer les efforts sur ce plan (Hutchings et coll., 2004). De plus, le *Home Office* a commandité de nouvelles

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :** FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

revues systématiques sur l'efficacité de diverses mesures de prévention du crime et continue à financer le groupe Crime et Justice du Collectif Campbell. L'appui accordé aux évaluations rigoureuses des programmes de prévention du crime constitue une autre nouveauté importante. Selon Farrington (2003a, p. 163), « le *Home Office* semble manifester, à l'égard de l'utilisation de plans expérimentaux avec randomisation, un intérêt inégalé depuis ces vingt-cinq dernières années ».

### **Australie**

Comme les États-Unis, l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Australie déploie des efforts considérables pour faire avancer la prévention scientifique du crime. Bien que le gouvernement australien ait mis sur pied un Programme national de prévention du crime (PNPC) en 1997, celui-ci ne comportait pas une adhésion à l'approche scientifique de la prévention. Le gouvernement semble toutefois avoir adopté l'idée d'utiliser des données fiables relatives aux moyens efficaces de prévenir le crime et participe désormais au développement des connaissances scientifiques en matière de prévention par des évaluations, dont la qualité méthodologique est toutefois très variable. Une étude indépendante menée en 2004 dans le cadre du PNPC concluait que le programme « a contribué de façon sensible à la recherche scientifique en la matière et à l'infrastructure nationale de prévention de la criminalité, en particulier au niveau local » (Bureau du Procureur général du gouvernement de l'Australie, 2005).

Parmi les autres réalisations, on compte diverses publications parrainées par le gouvernement, telles que *The Promise of Crime Prevention* (Gant et Grabosky, 2000) et *Pathways to Prevention* (Programme national de prévention du crime, 1999), ainsi qu'une conférence internationale sur la prévention scientifique du crime organisée par l'*Australian Institute of Criminology* (AIC) et le Bureau du Procureur général de la Nouvelle-Galles-du-Sud. Intitulée *Delivering Crime Prevention: Making the Evidence Work*, cette conférence, prévue pour novembre 2005, vise à « étudier de façon éclairée le rôle actuel des approches basées sur la recherche scientifique dans l'élaboration et la diffusion de politiques et de programmes de prévention du crime en Australie » (Australian Institute of Criminology, 2005). Un autre effort digne de mention est l'aide concrète fournie par l'AIC au Collectif Campbell.

Au cours des dernières années, il y a eu en Australie une tendance à utiliser des modèles rigoureux, notamment les plans expérimentaux avec randomisation et groupes témoins, pour évaluer l'impact des programmes de prévention du crime. Les plus connues sont peut-être l'étude expérimentale sur les réunions de justice réparatrice de Strang et Sherman (2005) et l'étude portant sur le programme Triple P (*Positive Parenting Program*). Réalisée par Sanders et coll. (2000), cette dernière cible l'ensemble des parents intéressés à l'éducation de leurs enfants par des campagnes d'information, voire les parents qui ont des problèmes spécifiques, au moyen de soins primaires (*primary care*).



## DÉFIS

La prévention scientifique du crime n'est pas sans présenter des défis de taille. Des difficultés pratiques empêchent la prévention basée sur la recherche scientifique de réduire la criminalité de façon plus efficace. Premièrement, il est parfois difficile d'appliquer et d'adapter à des situations et à des contextes locaux les mesures dont on a constaté l'efficacité. Deuxièmement, le modèle scientifique de la prévention se heurte bien souvent à la méfiance ou à l'indifférence des décideurs. Enfin, les praticiens ne tiennent pas toujours compte dans leurs démarches des résultats de la recherche scientifique.

## Mise en œuvre

L'importance de la mise en œuvre de programmes de prévention basés sur les résultats de la recherche scientifique est bien exprimée par ce qui suit : « Pour des politiques publiques basées sur la recherche scientifique, les expériences menées pour prouver leur efficacité ne suffisent pas. Pour mettre en pratique les résultats de la recherche, il faut porter autant attention à leur mise en œuvre qu'aux évaluations contrôlées » (Sherman, 1998, p. 7). Pour réussir la mise en œuvre, il faut tenir compte du contexte local et des conditions. Selon certains critiques du paradigme scientifique de la prévention (Lab, 2003), celui-ci ne tient pas suffisamment compte du contexte et des conditions locaux et risque ainsi de donner trop de poids aux effets de l'intervention sur les phénomènes étudiés. En réalité, la prévention scientifique du crime est à même de prendre en considération ces aspects. Les personnes mandatées d'examiner l'efficacité d'une pratique spécifique sur des problèmes de criminalité peuvent, par exemple, interroger les chercheurs ou obtenir des rapports non-publiés sur l'influence que le contexte local et des situations particulières auraient pu exercer sur les résultats observés. Ces renseignements pourraient alors être intégrés aux modalités de mise en œuvre du programme.

Les recherches sur la diffusion des connaissances et des études similaires (voir Ekblom, 2002; Liddle et coll., 2002), indiquent qu'il est possible d'adapter adéquatement des stratégies ou des pratiques éprouvées à des particularités locales. Si l'on utilise « un même moule » sans égard au contexte local, on risque de lourdes répercussions sur la mise en œuvre et sur l'efficacité globale de l'intervention. Hough et Tilley (1998, p. 28) font bien valoir ce point :

On ne peut s'attendre à des succès véritables en utilisant, sans réfléchir, des techniques toutes faites. Des solutions vedettes, standard et globales ont tendance à produire des résultats décevants. Dans le cas de nouvelles approches, il est probable qu'elles nécessitent des corrections à la lumière des premières expériences. Toutes les mesures de prévention du crime fonctionnent (ou non) si elles conviennent (ou non) au problème et au contexte qu'elles visent.



Les pratiques éprouvées peuvent être assorties de données sur les problèmes de criminalité visés et sur le contexte (p. ex., la densité urbaine ou le taux de chômage) et modifiées si nécessaire.

### **Acceptation par les décideurs**

Comme on le sait, c'est une chose de disposer de résultats confirmés par la recherche scientifique et c'en est une autre de s'en servir pour influencer les politiques et pratiques en matière de prévention. Beaucoup d'obstacles doivent être surmontés pour que l'approche scientifique de la prévention puisse passer de la théorie à la pratique. Il semble que les données fiables sur les moyens les plus efficaces ne sont que rarement considérées avant la mise en application de nouveaux programmes de prévention du crime. Des considérations politiques et stratégiques l'emportent souvent.

Selon Weiss (1998), quatre scénarios possibles peuvent faciliter l'acceptation par les décideurs des preuves fournies par la recherche:

1. Les implications des résultats prêtent peu à controverse et ne provoquent ni désaccords, ni conflits d'intérêt dans l'organisation.
2. Les changements proposés sont compatibles avec la palette de programmes déjà en place et sont relativement modestes.
3. L'environnement du programme est relativement stable.
4. Si le programme est perturbé ou paralysé et personne ne sait quoi faire, il se peut que les décideurs optent alors pour une évaluation. (p. 24-25).

### **Utilisation par les praticiens**

Il y aura toujours des obstacles qui empêcheront des praticiens d'utiliser les résultats des recherches sur les moyens les plus efficaces de prévenir le crime. Parmi ces obstacles, notons les contraintes administratives (p. ex., le manque de ressources et le besoin de former le personnel), les différentes philosophies et la résistance au changement propres à toute institution. La meilleure façon de combler le fossé entre la recherche et la pratique consiste à recourir aux services d'un chercheur/gestionnaire. À titre de chercheur, celui-ci sera chargé de se tenir au courant des dernières découvertes en la matière et de fournir des recommandations fondées sur les connaissances disponibles. À titre de gestionnaire de la recherche, il aura pour rôle de vérifier sur le terrain si les pratiques en matière de prévention du crime se conforment aux recommandations issues de la recherche scientifique. À noter qu'à ce titre, le chercheur/gestionnaire aura également à « recourir à la persuasion plutôt qu'aux sanctions pour réorienter la pratique » (Sherman, 1998, p. 3).

Les milieux et organismes impliqués dans la prévention du crime pourraient tirer des enseignements utiles des expériences réalisées en médecine et en agriculture. Certains hôpitaux américains emploient un chercheur en sciences de la santé chargé d'élaborer des directives en matière d'interventions chirurgicales et de soins, à la lumière des résultats les plus récents de la recherche scientifique (Millenson, 1997). Dans le domaine de

**L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**  
FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

l'agriculture, le gouvernement des États-Unis a mis sur pied des universités agricoles (*land-grant universities*), et ce faisant, a permis aux agriculteurs locaux d'augmenter la production agricole grâce à la diffusion des connaissances en la matière. Les universités agricoles à travers le pays « se sont penchées sur la résolution de problèmes et ont mis les connaissances scientifiques à la disposition des agriculteurs » (MacKenzie, 1998, p. 1). De nos jours, les écoles d'agriculture de ces universités ont quelque peu évolué, mais conservent le mandat d'aider la communauté agricole en facilitant l'accès aux résultats de la recherche scientifique et à l'information sur les bonnes pratiques.

Il faut reconnaître que la plupart des autres organismes (à but non lucratif) qui luttent pour la prévention du crime ne disposent pas des ressources nécessaires à l'embauche d'un chercheur/gestionnaire. Ceci n'exclut pas que des organismes poursuivant les mêmes objectifs puissent mettre en commun leurs ressources, afin de retenir les services d'une telle personne.

## **IMPLICATIONS POUR LE CANADA**

Ce chapitre explore les implications des expériences effectuées dans d'autres pays en matière de prévention scientifique de la criminalité pour le Canada, en particulier pour la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) et le Centre national de prévention du crime (CNPC).

### **Appui aux organisations internationales pour apprendre et contribuer au développement des approches les plus efficaces**

La SNPC et le CNPC reconnaissent depuis longtemps l'importance d'avoir « accès aux expériences et aux recherches effectuées à travers le monde » (Gouvernement du Canada, 2003, p. 2) pour développer des mesures de prévention du crime plus efficaces et plus rentables, adaptées aux besoins des collectivités locales canadiennes. Le financement du Centre international pour la prévention de la criminalité et du groupe Crime et Justice du Collectif Campbell s'inscrit dans cette optique. En particulier, le soutien apporté à ce groupe, à l'avant-garde du développement en ce qui concerne l'approche scientifique de la prévention à l'échelle internationale, a contribué à promouvoir de nouvelles revues systématiques pouvant se révéler pertinentes pour le Canada. Certes, les revues réalisées par le Collectif Campbell font appel aux études d'évaluation de divers pays dans le monde, dont le Canada. Néanmoins, les conclusions sur les approches efficaces, c'est-à-dire pour qui et dans quel contexte, peuvent être utiles aux collectivités canadiennes, si elles sont adaptées aux conditions et aux contextes locaux. De plus, les revues systématiques sont à même de fournir aux décideurs et aux praticiens des renseignements sur le contenu de programmes, sur les besoins en matière de formation et sur les modalités de leur mise en œuvre. Dans la mesure où les revues systématiques présentent les résultats selon les pays dans lesquels l'évaluation a eu lieu, il est possible d'utiliser les résultats obtenus dans des pays comparables.

Il importe également que le CNPC puisse appuyer de nouvelles revues systématiques sur les types de mesures de prévention du crime adaptées au Canada. On contribuerait ainsi à la réalisation d'un des objectifs prioritaires de cet organisme, notamment « le développement des connaissances dans des secteurs d'intervention privilégiés » (Gouvernement du Canada, 2003, p. 5). Ces examens pourraient viser l'efficacité d'un type d'intervention particulier ou la meilleure façon de régler un problème de criminalité particulier. Comme les revues du Collectif Campbell, elles contribueraient à enrichir le corpus de connaissances relatif aux approches scientifiques de la prévention du crime, tout en tenant compte des besoins propres aux praticiens et aux décideurs canadiens.

### **Programme canadien de recherche de haute qualité en matière d'évaluation**

Il n'existe pas de tradition bien établie en matière de recherche de haute qualité sur l'évaluation des effets de programmes de prévention du crime au Canada. Font exception

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

deux études expérimentales avec randomisation, soit l'Étude longitudinale expérimentale de Montréal effectuée par Richard Tremblay (Tremblay et coll., 1996) et la récente répétition d'une étude sur la thérapie multisystémique en Ontario, menée par Alan Leschied et Alison Cunningham (Leschied et Cunningham, 2002). Il importe également de souligner que de nombreuses évaluations rigoureuses ont été effectuées dans le domaine correctionnel. Quoi qu'il en soit, de nouveaux programmes de prévention du crime avec des modèles d'évaluation rigoureux sont nécessaires, à court et à long terme, afin que soit créée la base d'une approche de la prévention fondée sur la recherche scientifique.

Les nouveaux programmes de prévention du crime doivent être choisis de façon à ce qu'ils améliorent la preuve scientifique de leur efficacité dans les domaines où celle-ci est considérée pour le moment comme insuffisante, ce qui est le cas, par exemple, pour les pratiques prometteuses. On pourrait également les choisir en tant qu'éléments d'un programme de réplification des pratiques efficaces et tester leur validité pour des populations différentes, voire dans d'autres régions du pays. Ceci contribuerait également au « développement des connaissances dans des secteurs d'intervention privilégiés », une des priorités stratégiques du CNPC.

Il n'est pas nécessaire que toutes les évaluations des nouveaux programmes de prévention du crime fassent l'objet d'études expérimentales avec randomisation. Cependant, il est recommandé de tenir compte, lorsqu'on renonce à des plans expérimentaux, des conseils de Weisburd (2003, p. 350) : « Dans ce cas, il appartient au chercheur d'expliquer pourquoi on peut se fonder sur une méthode moins valable pour arriver à des conclusions fiables sur l'efficacité de tel traitement ou telle pratique. »

Les études expérimentales et quasi-expérimentales devraient utiliser dans la mesure du possible des échantillons de grande taille, des périodes de suivi assez longues ainsi que des entrevues de suivi (Farrington, 1999). La taille de l'échantillon revêt une importance particulière, tant pour les études portant sur des individus que pour les études de territoires. Les suivis à long terme sont essentiels pour permettre d'évaluer la persistance des effets une fois l'intervention terminée. Les renseignements recueillis peuvent faire ressortir le besoin d'agrandir ultérieurement la taille de l'échantillon. De tels suivis sont rares dans la recherche en évaluation de la criminalité et devraient constituer une priorité pour les organismes de financement. Il faut également chercher à découvrir ce qui contribue activement au succès d'un programme de prévention du crime, ou ce qui le rend prometteur (Farrington, 2000). Beaucoup de programmes poursuivent plusieurs objectifs en même temps, de sorte qu'il est difficile de cerner les effets propres à chacune des composantes. Il faut donc mettre sur pied des études expérimentales pour tenter de démêler ces différents effets dans les programmes qui ont connu le plus grand succès.

Il est également important que le modèle d'évaluation de ces programmes comprenne, dès le début, des dispositifs permettant une analyse économique (une analyse coûts-bénéfices ou une analyse de rentabilité) afin de pouvoir évaluer l'efficacité économique du programme (Welsh et Farrington, 2000; Welsh et coll., 2001). Le CNPC a déjà mis au point une méthodologie d'évaluation économique des programmes de prévention du crime et un guide pour les évaluateurs (Hornick et coll., 2000). Des recherches approfondies ont

porté sur les coûts et avantages des programmes de prévention du crime, en tenant compte des particularités du contexte canadien (Conseil national de prévention du crime, 1996a, b; 1997). Il s'agit maintenant d'intégrer cet aspect à la SNPC.

### **Des décisions sur le financement basées sur la preuve scientifique de ce qui fonctionne le mieux**

Si d'autres considérations d'ordre politique (ressources rares, concurrence avec d'autres priorités nationales, opinion publique et autres) continuent d'avoir une incidence sur les décisions en matière de financement de la prévention du crime, celles-ci doivent tenir compte avant tout des preuves scientifiques de ce qui fonctionne le mieux.

La recherche scientifique en évaluation de programmes de prévention – revues systématiques et autres méthodes d'examen rigoureuses pouvant ou non inclure des évaluations canadiennes – fournit de nos jours des renseignements directement accessibles. Elle constitue la source la plus fiable lorsqu'il s'agit de décider quels programmes de prévention du crime devraient être financés.

Par exemple, en fonction des priorités et des groupes cibles identifiés par la SNPC, ses choix pourraient porter sur les programmes de prévention de la criminalité qui fonctionnent le mieux. Après quelques années, cette base de connaissance sur ce qui fonctionne le mieux en prévention du crime à l'échelle nationale et internationale, pourrait devenir la principale source de renseignement pour décider de l'admissibilité à un programme de financement.

À mesure que la recherche scientifique progresse, il se pourrait que les décisions en matière de financement de programmes de prévention du crime englobent d'autres critères importants, comme: (1) la capacité d'un programme à réduire le taux de criminalité dans des délais donnés, notamment à court ou à moyen terme et (2) la capacité d'un programme à produire des avantages tels que de meilleurs résultats scolaires, une moins grande dépendance à l'égard des services sociaux, une meilleure santé et davantage d'emplois. Les décisions en matière de financement devraient aussi reposer sur les résultats scientifiques quant à la rentabilité d'un programme, soit sa capacité d'optimiser les ressources.

### **Programme canadien de recherche sur l'intégration des résultats de la recherche scientifique dans la politique et les pratiques de prévention**

Comme nous l'avons mentionné, c'est une chose de disposer de résultats concluants et c'en est une autre de s'en servir pour exercer une influence sur les politiques publiques et les pratiques en matière de prévention. Il est nécessaire que le Canada se dote d'un programme de recherche portant sur les moyens à utiliser pour que les résultats de la recherche scientifique soient davantage pris en considération par les politiques et les pratiques de prévention de la criminalité. Des travaux entrepris à ce sujet au Canada concernent plus particulièrement le transfert de traitements efficaces dans un milieu correctionnel sécurisé (Bourgon et Armstrong, 2005).

**L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**  
FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

S'il est sans doute utile de tirer des leçons des nouvelles recherches effectuées dans ce domaine aux États-Unis, il est tout aussi important de connaître les besoins spécifiques des praticiens de la prévention du crime au Canada, et de tenir compte des relations existant entre le milieu scientifique (les résultats des recherches effectuées), les décideurs et les praticiens. Quels sont les besoins des praticiens sur le plan des ressources, de la prestation de services et de la formation dans le cas d'une approche scientifique de la prévention? Quelles conditions doivent être remplies pour que les praticiens adoptent des programmes dont l'efficacité vient d'être prouvée? Doit-on prévoir des mesures d'imputabilité et de rendement pour s'assurer que les résultats scientifiques les plus actuels soient utilisés? Voilà quelques-unes des questions à considérer dans le cadre d'un programme canadien de recherche sur l'intégration des résultats scientifiques dans la politique et les pratiques.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**Australian Institute of Criminology.** *Delivering crime prevention: Making the evidence work*, 2005. Tiré le 20 mars 2005 du site [www.aic.gov.au/conferences/2005-cp/](http://www.aic.gov.au/conferences/2005-cp/)

**Barnett, W. S.** *Lives in the Balance: Age-27 Benefit-Cost Analysis of the High/Scope Perry Preschool Program*, Ypsilanti (MI), High/Scope Press, 1996.

**Bennett, T. H.** « Community crime prevention in Britain », dans T. Trenczek et H. Pfeiffer (éd.), *Kommunale Kriminalprävention: Paradigmenwechsel und Wiederentdeckung alter Weisheiten*, Bonn, Germany, Forum Verlag Godesberg, 1996, pp. 169-183.

**Bernazzani, O., C. Côté, et R. E. Tremblay.** « Early parent training to prevent disruptive behavior problems and delinquency in children », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 578 (2001), 90-103.

**Berrueta-Clement, J. R., L. J. Schweinhart, W. S. Barnett, A. S. Epstein et D. P. Weikart.** *Changed Lives: The Effects of the Perry Preschool Program on Youths Through Age 19*, Ypsilanti (MI), High/Scope Press, 1984.

**Borduin, C. M., B.J. Mann, L. T. Cone, S. W. Henggeler, B. R. Fucci, D. M. Blaske, et R. A. Williams.** « Multisystemic treatment of serious juvenile offenders: Long-term prevention of criminality and violence », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 63 (1995), 569-587.

**Bourgon, G., et B. Armstrong.** « Transferring the principles of effective treatment into a “real world” prison setting », *Criminal Justice and Behavior*, 32 (2005), 3-25.

**Braga, A. A., D. M. Kennedy, E. J. Waring, et A. M. Piehl.** « Problem-oriented policing, deterrence, and youth violence: An evaluation of Boston’s Operation Ceasefire », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 38 (2001), 195-225.

**Butterfield, F.** « Most efforts to stop crime fall short, study finds ». *The New York Times*, April 16 (1997), A20.

**Campbell, D. T.** « Reforms as experiments », *American Psychologist*, 24 (1969), 409-429.

**Chamberlain, P., et J. B. Reid.** « Comparison of two community alternatives to incarceration for chronic juvenile offenders », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 66 (1998), 624-633.

**Clarke, R. V. (éd.).** *Situational Crime Prevention: Successful Case Studies*, Albany (NY), Harrow and Heston, 1992a.

**Clarke, R. V.** « Introduction », dans R.V. Clarke (éd.), *Situational Crime Prevention: Successful Case Studies*, (1992b), pp. 3-36. Albany (NY), Harrow and Heston.



## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

**Clarke, R. V.** « Opportunity-reducing crime prevention strategies and the role of motivation », dans P.-O.H. Wikström, R.V. Clarke, et J. McCord (éd.), *Integrating Crime Prevention Strategies: Propensity and Opportunity*, (1995a ) pp. 55-67, Stockholm (Suède), National Council for Crime Prevention.

**Clarke, R. V.** « Situational crime prevention », dans M. Tonry et D.P. Farrington (éds.), *Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention. Crime and Justice: A Review of Research*, Vol. 19 (1995b), pp. 91-150. Chicago, University of Chicago Press.

**Clarke, R. V. (éd.).** *Situational Crime Prevention: Successful Case Studies*, 2<sup>e</sup> éd. Guilderland (NY), Harrow and Heston, 1997.

**Clarke, R. V., et R. Homel.** « A revised classification of situational crime prevention techniques », dans S.P. Lab (éd.), *Crime Prevention at a Crossroads*. Cincinnati (OH), Anderson, (1997) (pp. 17-27).

**Coalition for Evidence-Based Policy.** *The Coalition for Evidence-Based Policy* (2005).

Tiré le 29 mars 2004 du site

[www.excelgov.org/displaycontent.asp?keyword=prppcHomePage](http://www.excelgov.org/displaycontent.asp?keyword=prppcHomePage)

**Conseil national de prévention du crime.** *Un bon placement : prévention de la criminalité et de la victimisation*, Ottawa, Conseil national de prévention du crime, 1996a.

**Conseil national de prévention du crime.** *Sécurité et économies : prévenir le crime par le biais du développement social*, Ottawa, Conseil national de prévention du crime, 1996b.

**Conseil national de prévention du crime.** *Nécessité d'adopter une stratégie globale de prévention du crime pour le Canada*, rapport du colloque sur l'efficacité de la prévention du crime par le biais du développement social (30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1996), Ottawa, Conseil national de prévention du crime, 1997.

**Cook, T. D., et D. T. Campbell.** *Quasi-Experimentation: Design and Analysis Issues for Field Settings*, Chicago, Rand McNally, 1979.

**Crime and Justice Institute.** *Implementing Evidence-Based Principles in Community Corrections: Leading Organizational Change and Development*, Washington (D.C.), National Institute of Corrections, Community Corrections Division, département américain de la Justice, 2004.

**Dhiri, S., P. Goldblatt, S. Brand et R. Price.** « Evaluation of the United Kingdom's 'Crime Reduction Programme': Analysis of costs and benefits », dans B.C. Welsh, D.P. Farrington et L.W. Sherman (éd.), *Costs and Benefits of Preventing Crime* (2001), pp. 179-201, Boulder (CO), Westview Press.

**Eck, J. E.** « Preventing crime at places », dans L.W. Sherman, D.P. Farrington, B.C. Welsh et D.L. MacKenzie (éd.), *Evidence-Based Crime Prevention* (2002), pp. 241-294, New York, Routledge.



## L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

**Eklblom, P.** « From the source to the mainstream is uphill: The challenge of transferring knowledge of crime prevention through replication, innovation and anticipation », dans N. Tilley (éd.), *Analysis for crime prevention. Crime prevention studies*, Vol. 13 (2002), pp. 131-203, Monsey (NY), Criminal Justice Press.

**Elliott, D. S., B. Hamburg, B. et K. R. Williams.** « Violence in American schools: An overview », dans D.S. Elliott, B. Hamburg et K.R. Williams (éd.), *Violence in American Schools: A New Perspective* (1998), pp. 3-28, New York, Cambridge University Press.

**Farrington, D. P.** « Randomized experiments on crime and justice », dans M. Tonry et N. Morris (éd.), *Crime and Justice: An Annual Review of Research*, vol. 4 (1983), pp. 257-308, Chicago, University of Chicago Press.

**Farrington, D. P.** « Understanding and preventing bullying », dans M. Tonry et N. Morris (éd.), *Crime and Justice: A Review of Research*, Vol. 17, (1993), pp. 381-458, Chicago, University of Chicago Press.

**Farrington, D. P.** « Evaluating a community crime prevention program », *Evaluation*, 3 (1997), 157-173.

**Farrington, D. P.** « A criminological research agenda for the next millennium », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 43 (1999), 154-167.

**Farrington, D. P.** « Explaining and preventing crime: The globalization of knowledge », *Criminology*, 38 (2000), 1-24.

**Farrington, D. P.** « British randomized experiments on crime and justice », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 589 (2003a), 150-167.

**Farrington, D. P.** « Methodological quality standards for evaluation research », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 587 (2003b), 49-68.

**Farrington, D. P., et A. Petrosino.** « Systematic reviews of criminological interventions: The Campbell Collaboration Crime and Justice Group », *International Annals of Criminology*, 38 (2000), 49-66.

**Farrington, D. P., et A. Petrosino.** « The Campbell Collaboration Crime and Justice Group », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 578 (2001), 35-49.

**Farrington, D. P., A. Petrosino, et B. C. Welsh.** « Systematic reviews and cost-benefit analyses of correctional interventions », *Prison Journal*, 81 (2001), 339-359.

**Farrington, D. P., et B. C. Welsh, (éd.).** « What Works in Preventing crime? Systematic Reviews of Experimental and Quasi-Experimental Research », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 578 (2001).

## L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

**Farrington, D. P., et B. C. Welsh.** *Effects of Improved Street Lighting on Crime: A Systematic Review*, Home Office Study 251, Londres, Home Office, 2002a.

**Farrington, D. P., et B. C. Welsh.** « Family-based crime prevention », dans L.W. Sherman, D.P. Farrington, B.C. Welsh et D.L. MacKenzie (éd.), *Evidence-Based Crime Prevention* (2002b), pp. 22-55, New York, Routledge.

**Farrington, D. P., et B. C. Welsh.** « Family-based prevention of offending: A meta-analysis », *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 36 (2003), 127-151.

**Farrington, D. P., et B. C. Welsh.** « Randomized experiments in criminology: What have we learned in the last two decades? », *Journal of Experimental Criminology*, 1 (2005), 9-38.

**Gant, F., et P. Grabosky.** *The Promise of Crime Prevention*, 2<sup>e</sup> éd. Canberra, Australian Institute of Criminology, 2000.

**Gest, T.** *Crime and Politics: Big Government's Erratic Campaign for Law and Order*, New York, Oxford University Press, 2001.

**Goldblatt, P., et C. Lewis (éd.).** *Reducing Offending: An Assessment of Research Evidence on Ways of Dealing with Offending Behaviour*, Home Office Study 187, Londres, Research and Statistics Directorate, Home Office, 1998.

**Gottfredson, D. C.** « An empirical test of school-based environmental and individual interventions to reduce the risk of delinquent behavior », *Criminology*, 24 (1986), 705-731.

**Gottfredson, D. C., D. B. Wilson et S. S. Najaka.** « School-based crime prevention », dans L.W. Sherman, D.P. Farrington, B.C. Welsh, et D.L. MacKenzie (éd.), *Evidence-Based Crime Prevention* (2002a), pp. 56-164, New York, Routledge.

**Gottfredson, D. C., D. B. Wilson et S. S. Najaka.** « The schools », dans J.Q. Wilson et J. Petersilia (éd.), *Crime: Public Policies for Crime Control*. Deuxième édition (2002b), pp. 149-189, Oakland (CA), Institute for Contemporary Studies Press.

**Gouvernement du Canada. Centre national de prévention du crime.** *Plan stratégique du Centre national de prévention du crime 2002/2003—2005/2006*, Ottawa, Centre national de prévention du crime, 2003.

**Greenwood, P. W., L. A. Karoly, S. S. Everingham, J. Houbé, M. R. Kilburn, C. P. Rydell, M. Sanders et J. Chiesa.** « Estimating the costs and benefits of early childhood interventions: Nurse home visits and the Perry Preschool », dans B.C. Welsh, D.P. Farrington et L.W. Sherman (éd.), *Costs and Benefits of Preventing Crime* (2001), pp. 123-148. Boulder (CO), Westview Press.

**Hahn, A.** *Evaluation of the Quantum Opportunities Program (QOP): Did the Program Work?* Waltham (MA), Brandeis University, 1994.

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

**Hahn, A.** « Extending the time of learning », dans D.J. Besharov (éd.), *America's Disconnected Youth: Toward a Preventive Strategy* (1999), pp. 233-265, Washington (D.C.), Child Welfare League of America Press.

**Halladay, M., et L. Bero.** « Implementing evidence-based practice in health care », *Public Money and Management*, 20 (2000), 43-50.

**Harachi, T. W., J. D. Hawkins, R. F. Catalano, A. M. Lafazia, B. H. Smith, et M. W. Arthur.** « Evidence-based community decision making for prevention: Two case studies of Communities That Care », *Journal of Japanese Sociological Criminology*, 28 (2003), 26-38.

**Hawkins, J. D., et R. F. Catalano.** *Communities That Care: Action for Drug Abuse Prevention*, San Francisco (CA), Jossey-Bass, 1992.

**Henggeler, S. W., S. K. Schoenwald, C. M. Borduin, M. D. Rowland, et B. P. Cunningham.** *Multisystemic Treatment of Antisocial Behavior in Children and Adolescents*, New York, Guilford, 1998.

**Hope, T.** « Community crime prevention ». Dans M. Tonry et D.P. Farrington (éd.), *Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention. Crime and Justice: A Review of Research*, Vol. 19 (1995), pp. 21-89, Chicago, University of Chicago Press.

**Hope, T.** « Community crime prevention ». Dans P. Goldblatt et C. Lewis (éd.), *Reducing Offending: An Assessment of Research Evidence on Ways of Dealing with Offending Behaviour* (1998), pp. 51-62, Home Office Study 187, Londres, Home Office.

**Hornick, J. P., J. J. Paetsch et L. D. Bertrand.** *Manuel d'analyse économique des programmes de prévention du crime*, Ottawa, Centre national de prévention du crime, 2000.

**Hough, M., et N. Tilley.** *Getting the Grease to the Squeak: Research Lessons for Crime Prevention*, Crime Detection and Prevention Series Paper 11, Londres, Home Office, 1998.

**Howell, J. C. (éd.).** *Guide for Implementing the Comprehensive Strategy for Serious, Violent, and Chronic Juvenile Offenders*, Washington (D.C.), Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, département américain de la Justice, 1995.

**Hutchings, J., F. Gardner, et E. Lane.** « Making evidence-based interventions work », dans C. Sutton, D. Utting, et D.P. Farrington (éd.), *Support from the Start: Working with Young Children and Their Families to Reduce the Risks of Crime and Anti-Social Behaviour* (2004), pp. 69-79 Research Report 524, Londres, ministère de l'Éducation et des Aptitudes.

**Johnson, B. R., S. De Li, D.B. Larson et M. McCullough.** « A systematic review of the religiosity and delinquency literature: A research note », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 16 (2000), 32-52.

## L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

**Jones, M. B. et D. R. Offord.** « Reduction of anti-social behaviour in poor children by nonschool skill development », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 30 (1989), 737-750.

**Kennedy, D. M.** « Pulling levers: Chronic offenders, high-crime settings, and a theory of prevention », *Valparaiso University Law Review*, 31 (1997), 449-484.

**Kennedy, D. M.** « Pulling levers: Getting deterrence right », *National Institute of Justice Journal*, juillet (1998), 2-8.

**Kennedy, D. M., A. M. Piehl et A. A. Braga.** « Youth violence in Boston: Gun markets, serious youth offenders, and a use-reduction strategy », *Law and Contemporary Problems*, 59 (1996), 147-196.

**Lab, S. P.** « Let's put it in context », *Criminology & Public Policy*, 3 (2003), 39-44.

**Leschied, A., et A. Cunningham.** *Seeking Effective Interventions for Serious Young Offenders: Interim Results of a Four-Year Randomized Study of Multisystemic Therapy in Ontario, Canada*, London Family Court Clinic, 2002.

**Liddle, H. A., C. L. Rowe, T. J. Quille, G. A. Dakof, D. S. Mills, E. Sakran et H. Biaggi.** « Transporting a research-based adolescent drug treatment into practice », *Journal of Substance Abuse Treatment*, 22 (2002), 231-243.

**Lipsey, M. W., et D. B. Wilson.** *Practical Meta-Analysis*, Thousand Oaks (CA), Sage, 2001.

**Lipton, D., R. Martinson et J. Wilks.** *The Effectiveness of Correctional Treatment: A Survey of Treatment Evaluation Studies*, New York, Praeger, 1975.

**Lösel, F., et A. Beelmann.** « Effects of child social skills training in preventing antisocial behavior: A systematic review of randomized evaluations », *Annals of the American Academy of Political and Social Science* (2003), 587, 84-109.

**Lösel, F., et P. Kofler.** « Evaluation research on correctional treatment in West Germany: A meta-analysis », dans H. Wegener, F. Lösel, et J. Haisch (éd.), *Criminal Behavior and the Justice System: Psychological Perspectives* (1989), pp. 334-355, New York, Springer-Verlag.

**MacKenzie, D. L.** « Using the U.S. land-grant university system to attack this nation's crime problem », *The Criminologist*, 23(2), 1 (1998), 3-4.

**Maguire, M.** « The Crime Reduction Programme in England and Wales: Reflections on the vision and the reality », *Criminal Justice*, 4 (2004), 213-237.

**Martinson, R.** « What works? -- questions and answers about prison reform », *The Public Interest*, 35 (1974), 22-54.

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

**Mazzerolle, L. G., J. Roehl et C. Kadleck.** « Controlling social disorder using civil remedies: Results from a randomized field experiment in Oakland, California », dans L.G. Mazzerolle et J. Roehl (éd.), *Civil Remedies and Crime Prevention. Crime Prevention Studies*, Vol. 9 (1998), pp. 141-159, Monsey (NY), Criminal Justice Press.

**Mihalic, S. F., A. Fagan, K. Irwin, D. Ballard et D. S. Elliott.** *Blueprints for Violence Prevention*, Washington (D.C.), Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, département américain de la Justice, 2004.

**Mihalic, S. F., et K. Irwin.** « Blueprints for Violence Prevention: From research to real-world settings – factors influencing the successful replication of model programs », *Youth Violence and Juvenile Justice*, 1 (2003), 307-329.

**Millenson, M. L.** *Demanding Medical Excellence: Doctors and Accountability in the Information Age*. Chicago, University of Chicago Press, 1997.

**Ministère du Procureur général du gouvernement australien.** *The National Crime Prevention Programme*, 2005. Tiré le 20 mars 2005 du site [www.crimeprevention.gov.au/agd/WWW/ncphome.nsf/Page/National\\_Crime\\_Prevention\\_Programme](http://www.crimeprevention.gov.au/agd/WWW/ncphome.nsf/Page/National_Crime_Prevention_Programme)

**Mosteller, F., et R. F. Boruch (éd.).** *Evidence Matters: Randomized Trials in Education Research*, Washington (D.C.), Brookings Institution Press, 2002.

**National Crime Prevention.** *Pathways to Prevention: Developmental and Early Intervention Approaches to Crime in Australia*, Canberra, ministère du Procureur général, 1999.

**Olds, D. L., J. Eckenrode, C. R. Henderson, H. Kitzman, J. Powers, R. Cole, K. Sidora, P. Morris, L. M. Pettitt et D. Luckey.** « Long-term effects of home visitation on maternal life course and child abuse and neglect: Fifteen-year follow-up of a randomized trial », *Journal of the American Medical Association*, 278 (1997), 637-643.

**Olds, D. L., C. R. Henderson, R. Cole, J. Eckenrode, H. Kitzman, D. Luckey, L. Pettitt, K. Sidora, P. Morris et J. Powers.** « Long-term effects of nurse home visitation on children's criminal and antisocial behavior: 15-year follow-up of a randomized controlled trial », *Journal of the American Medical Association*, 280 (1998), 1238-1244.

**Olweus, D.** « Bullying at school: Basic facts and effects of a school based intervention programme », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 35 (1994), 1171-1190.

**Patterson, G. R.** *Coercive Family Process*. Eugene (OR), Castalia, 1982.

**Petrosino, A.** « How can we respond effectively to juvenile crime? », *Pediatrics*, 105 (2000), 635-637.



## L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

**Petrosino, A., R. F. Boruch, H. Soydan, L. Duggan et J. Sanchez-Meca.** « Meeting the challenges of evidence-based Policy: The Campbell Collaboration », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 578 (2001), 14-34.

**Petrosino, A., C. Turpin-Petrosino et J. Buehler.** « Scared Straight and other juvenile awareness programs for preventing juvenile delinquency: A systematic review of randomized experimental evidence », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 589 (2003), 41-62.

**Reynolds, A. J., J. A. Temple, D. L. Robertson et E. A. Mann.** « Long-term effects of an early childhood intervention on educational achievement and juvenile arrest: A 15-year follow-up of low-income children in public schools », *Journal of the American Medical Association*, 285 (2001), 2339-2346.

**Rosenbaum, D. P. (éd.).** *Community Crime Prevention: Does It Work?* Beverly Hills (CA), Sage, 1986.

**Sanders, M. R., C. Markie-Dadds, L. A. Tully et W. Bor.** « The Triple P—Positive Parenting Program: A comparison of enhanced, standard, and self-directed behavioural family interventions for parents of children with early onset conduct problems », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 68 (2000), 624-640.

**Schweinhart, L. J., J. Montie, X. Zongping, W. S. Barnett, C. R. Belfield et M. Nores.** *Lifetime Effects: The High/Scope Perry Preschool Study Through Age 40*. Ypsilanti (MI), High/Scope Press, 2005.

**Shadish, W. R., T. D. Cook et D. T. Campbell.** *Experimental and Quasi-Experimental Designs for Generalized Causal Inference*, Boston, Houghton Mifflin, 2002.

**Sherman, L. W.** « Communities and crime prevention », dans L.W. Sherman, D.C. Gottfredson, D.L. MacKenzie, J.E. Eck, P. Reuter et S.D. Bushway, *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising*, chapitre 3 (1997), Washington (D.C.), National Institute of Justice, département américain de la Justice.

**Sherman, L. W.** *Evidence-Based Policing*, Washington (D.C.), Police Foundation, 1998.

**Sherman, L. W.** « Misleading evidence and evidence-led policy: Making social science more experimental », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 589 (2003a), 6-19.

**Sherman, L. W. (éd.).** « Misleading Evidence and Evidence-Led Policy: Making Social Science More Experimental », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 589 (2003b).

**Sherman, L. W.** « Reason for emotion: Reinventing justice with theories, innovations, and research » *Criminology*, 41 (2003c), 1-38.

## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

**Sherman, L. W., D. P. Farrington, B. C. Welsh et D. L. MacKenzie (éd.).** *Evidence-Based Crime Prevention*, New York, Routledge, 2002.

**Sherman, L. W., D. C. Gottfredson, D. L. MacKenzie, J. E. Eck, P. Reuter et S. D. Bushway.** *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising*, Washington (D.C.), National Institute of Justice, département américain de la Justice, 1997.

**Strang, H., et L. W. Sherman.** « Restorative justice to reduce victimization », dans B.C. Welsh et D.P. Farrington (éd.), *Preventing Crime: What Works for Children, Offenders, Victims, and Places* (2005) Belmont (CA), Wadsworth, à venir.

**Taxman, F. S., E. S. Shepardson, J. Delano, S. Mitchell et J. M. Byrne.** *Tools of the Trade: A Guide to Incorporating Science into Practice*, Washington (D.C.), National Institute of Corrections, département américain de la Justice.

**Tilley, N., et G. Laycock.** *Working Out What to Do: Evidence-Based Crime Reduction*, Crime Reduction Research Series Paper 11, Londres, Home Office, 2002.

**Tonry, M., et D. P. Farrington (éd.).** Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention. *Crime and Justice: A Review of Research*, Vol. 19, Chicago, University of Chicago Press, (1995a).

**Tonry, M., et D. P. Farrington.** « Strategic approaches to crime prevention ». Dans M. Tonry et D.P. Farrington (éd.), Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention. *Crime and Justice: A Review of Research*, Vol. 19 (1995b), pp. 1-20, Chicago, University of Chicago Press.

**Tremblay, R. E., et W. M. Craig.** « Developmental crime prevention », dans M. Tonry et D.P. Farrington (éd.), Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention. *Crime and Justice: A Review of Research*, Vol. 19 (1995), pp. 151-236. Chicago, University of Chicago Press.

**Tremblay, R. E., L. C. Masse, L. Pagani et F. Vitaro.** « From childhood physical aggression to adolescent maladjustment: The Montreal prevention experiment », dans R.D. Peters et R.J. McMahon (éd.), *Preventing Childhood Disorders, Substance Use and Delinquency* (1996), pp. 268-298, Thousand Oaks, (CA), Sage.

**U.S. General Accounting Office.** *Youth Illicit Drug Use Prevention: DARE Long-Term Evaluations and Federal Efforts to Identify Effective Programs*, rapport GAO-03-172R, Washington (D.C.), US General Accounting Office, 2003.

**Wasserman, G. A., et L. S. Miller.** « The prevention of serious and violent juvenile offending », dans R. Loeber et D.P. Farrington (éd.), *Serious and Violent Juvenile Offenders: Risk Factors and Successful Interventions* (1998), pp. 197-247, Thousand Oaks, (CA), Sage.

## L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

**Webster-Stratton, C. et M. Hammond.** « Treating children with early-onset conduct problems: A comparison of child and parent training interventions », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 65 (1997), 93-109.

**Weisburd, D.** « Ethical practice and evaluation of interventions in crime and justice: The moral imperative for randomized trials ». *Evaluation Review*, 27 (2003), 336-354.

**Weisburd, D. et J. E. Eck.** « What can police do to reduce crime, disorder, and fear? », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 593 (2004), 42-65.

**Weisburd, D. A. Petrosino, C. M. Lum (éd.).** « Assessing Systematic Evidence in Crime and Justice: Methodological Concerns and Empirical Outcomes », *Annals of the American Academy of Political and Social Science* (2003), 587.

**Weiss, C. H.** « Have we learned anything new about the use of evaluation? ». *American Journal of Evaluation*, 19 (1998), 21-33.

**Welsh, B. C.** « Community-based approaches to preventing delinquency and crime: Promising results and future directions », *Japanese Journal of Sociological Criminology*, 28 (2003), 7-24.

**Welsh, B. C. et D. P. Farrington.** « Monetary costs and benefits of crime prevention programs », dans M. Tonry (éd.), *Crime and Justice: A Review of Research*, Vol. 27 (2000), pp. 305-361, Chicago, University of Chicago Press.

**Welsh, B. C. et D. P. Farrington.** « Toward an evidence-based approach to preventing crime », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 578 (2001), 158-173.

**Welsh, B. C. et D. P. Farrington.** *Crime Prevention Effects of Closed Circuit Television: A Systematic Review*, Home Office Study 252, Londres, Home Office, 2002.

**Welsh, B. C. et D. P. Farrington.** « Evidence-based crime prevention: The effectiveness of CCTV », *Crime Prevention and Community Safety*, 6 (2004a), 21-33.

**Welsh, B. C. et D. P. Farrington.** « Surveillance for crime prevention in public space: Results and policy choices in Britain and America », *Criminology & Public Policy*, 3 (2004b), 497-526.

**Welsh, B. C., et D. P. Farrington (éd.).** *Preventing Crime: What Works for Children, Offenders, Victims, and Places*, Belmont (CA), Wadsworth, 2005, à venir.

**Welsh, B. C., D. P. Farrington et L. W. Sherman (éd.).** *Costs and Benefits of Preventing Crime*, Boulder (CO), Westview Press, 2001.

**Welsh, B. C., D. P. Farrington, L. W. Sherman et D. L. MacKenzie.** « What do we know about crime prevention? », *International Annals of Criminology*, 40 (2002), 11-31.



## **L'APPROCHE SCIENTIFIQUE EN PRÉVENTION DU CRIME :**

FONDEMENTS, TENDANCES, RÉSULTATS ET IMPLICATIONS POUR LE CANADA.

---

**Welsh, B. C., et A. Hoshi.** « Communities and crime prevention », dans L.W. Sherman, D.P. Farrington, B.C. Welsh, et D.L. MacKenzie (éd.), *Evidence-Based Crime Prevention* (2002), pp. 165-197, New York, Routledge.

**Welsh, B. C., D. P. Farrington, L. W. Sherman et D. L. MacKenzie.** « What do we know about crime prevention? », *International Annals of Criminology*, 40 (2002), 11-31.

**Widom, C. S.** « The cycle of violence », *Science*, 244 (1989), 160-166.

**Wilson, D. B.** « Meta-analytic methods for criminology », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 578 (2001), 71-89.